

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 367

19 février 2009

### SOMMAIRE

Alternative Property Income Venture S.C.A. ....	17613	Inteco GmbH .....	17575
Appi Lux S.à r.l. ....	17576	International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	17616
Argos Investment Advisors (Luxembourg) S.A. ....	17612	Karà Communications Sàrl .....	17579
Asia-Europe Consulting .....	17574	Katcon Global S.A. ....	17613
Asian and African Assets Corporation S.A. SPF .....	17572	KLA-Tencor MIE S.à r.l. ....	17573
Badis S.A. ....	17576	Luca S.A. ....	17572
Balliste Management S.A. ....	17613	Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à.r.l. ....	17572
Beaumanoir S.A. ....	17571	Maisons Ariane S.A. ....	17577
BlueBay COF Loan Investments S.A. ....	17614	Marsh Luxembourg S.A. ....	17606
B.T.I. Services S.A. ....	17578	Martinelli S.à.r.l. ....	17578
Calmes S.à r.l. ....	17576	MD Luxury Network S.A. ....	17572
Carlo Tassara International S.A. ....	17570	Modern Homes S.A. ....	17613
Ciyow International S.à.r.l. ....	17606	Myrtille S.A. ....	17576
C.L.F. S.A. ....	17615	Naylor S.A. ....	17606
Colony Luxembourg S.à.r.l. ....	17571	Nea Sophia .....	17612
Corporate and Technological Investments Holding S.A. ....	17578	Nile S.A. ....	17570
DeZaRo S.à.r.l. ....	17615	Ongoing International .....	17579
Duchess II CDO S.A. ....	17616	P6 BCE S.à.r.l. ....	17577
Elektra Purchase No. 20 S.A. ....	17616	Parfinlux S.A. ....	17611
Eureka Travel S.A. ....	17571	Peppe S.à r.l. ....	17573
e-Xstream engineering (L) S.à r.l. ....	17578	P.R. Coiffure S.à r.l. ....	17573
Ex Var S.C.S. ....	17574	RBD Capital S.A. ....	17615
Fincimec Group S.A. ....	17614	Santé S.A. ....	17573
"GFE Finance Holding S.A." .....	17615	Savic S.à r.l. ....	17577
Global Participations Group .....	17574	Schlesserei Mendel S.à.r.l. ....	17612
GloboSell S.à r.l. ....	17573	Socle Finance Two S.A. ....	17605
GLOOB Développement SA .....	17570	Sojefa Holding S.A. ....	17570
Golf Planet Sàrl .....	17575	Solution Tree SA .....	17607
Immobilière Haemeldang S.A. ....	17577	Stone Corporation Investments .....	17575
Immobilière Op der Steh S.à r.l. ....	17616	SwedeAgri Reinsurance S.A. ....	17572
Immobilière Romain Thill S.à.r.l. ....	17613	Tembec Luxembourg S.à.r.l. ....	17614
Immopro-Invest, S.à r.l. ....	17612	Tom Toiture S.à r.l. ....	17575
Industrie + Technik Luxembourg S.A. ....	17574	Valotel Europe S.A. ....	17570
		Vistec Semiconductor Systems S.à r.l. ...	17573
		Waterslim Holding S.à r.l. ....	17571

**Nile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 118.869.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009016213/5770/12.

(090016750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**GLOOB Développement SA, Société Anonyme,  
(anc. Sojefa Holding S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.190.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009016218/211/13.

(090016095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Valotel Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.078.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 janvier 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009016222/219/14.

(090016862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Carlo Tassara International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 98.410.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 décembre 2008, acte n° 751 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boite Postale 320

L-2013 Luxembourg

Le notaire

Référence de publication: 2009016233/208/15.

(090016502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Beumanoir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 50.164.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.  
24, rue des Genêts  
L-1621 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009016380/9766/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10687. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Colony Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 88.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Véronique Réveilliez  
*Habilité par la gérance*

Référence de publication: 2009016360/4025/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07844. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Waterslim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 140.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Gérard LECUIT  
*Notaire*

Référence de publication: 2009016241/220/13.

(090016746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Eureka Travel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 69, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 86.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Gérard LECUIT  
*Notaire*

Référence de publication: 2009016242/220/12.

(090016753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 76.511.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016363/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10060. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**SwedeAgri Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 23.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009016236/206/13.

(090016498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Asian and African Assets Corporation S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Luca S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 67.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Paul FRIEDERS

*Notaire*

Référence de publication: 2009016235/212/14.

(090016315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**MD Luxury Network S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 90.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009016381/9766/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10685. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 94.911.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009016210/5770/12.

(090016816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**KLA-Tencor MIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Vistec Semiconductor Systems S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 110.649.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53662 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009016221/211/13.

(090016867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**GloboSell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.  
R.C.S. Luxembourg B 109.669.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. Februar 2009.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Jean SECKLER

*Notar*

Référence de publication: 2009016223/231/14.

(090016488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Peppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. P.R. Coiffure S.à r.l.).**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 16, rue Munster.  
R.C.S. Luxembourg B 50.825.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Fiduciaire DI FINO & Associés S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009016666/4507/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08032. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Asia-Europe Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7615 Larochette, 8A, rue d'Erzen.

R.C.S. Luxembourg B 84.182.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016640/7574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10567. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Ex Var S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 307.692,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.919.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2009016644/7832/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08126. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Global Participations Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 107.126.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Fiduciaire DI FINO &amp; Associés S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009016658/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08019. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Industrie + Technik Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.569.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour INDUSTRIE + TECHNIK LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009016767/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01367. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Tom Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 9, place d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 123.548.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

*Pour TOM TOITURE S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009016769/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01294. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090016496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Stone Corporation Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.688.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2009016748/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01606. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090016522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Inteco GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 47.335.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016598/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06349. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090016023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Golf Planet Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 98.696.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016613/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06303. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090016072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Appi Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 41, Kohlenberg.  
R.C.S. Luxembourg B 45.283.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016619/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Myrtille S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 39.998.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2009016582/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07703. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Badis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.490.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signature

Référence de publication: 2009016578/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07679. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Calmes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.  
R.C.S. Luxembourg B 119.847.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

*Pour CALMES S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009016770/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01245. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---



**Immobilière Haemeldang S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 83.858.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour *IMMOBILIERE HAEMELDANG S.A.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009016772/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01290. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Savic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 99.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009016746/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01600. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**P6 BCE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 1.018.835,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 131.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009016227/242/13.

(090016675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Maisons Ariane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4750 Pétange, 10, rue de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 68.570.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016621/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**e-Xstream engineering (L) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue du Commerce, Z.I. Foetz.  
R.C.S. Luxembourg B 100.926.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009016385/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01937. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090016588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**B.T.I. Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 63.247.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009016383/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04617. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090016585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Martinelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 91, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 43.030.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARTINELLI S.à r.l.

L-7240 Bereldange

Signature

Référence de publication: 2009015287/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05032. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Corporate and Technological Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 78.003.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue au siège social le 15 janvier 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 janvier 2009 au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg que:

*Résolution unique*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de Messieurs Mario DI STEFANO, Richard LENERTZ et Jean-Philippe FRANCOIS, en leur qualité de membre du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009015505/1729/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07443. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090014325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Karà Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5750 Frisange, 33, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.281.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016607/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06312. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090016056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Ongoing International, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.363.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There was held a second extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of Ongoing International (the "Company"), a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") having its registered office in Luxembourg, a société d'investissement à capital variable organized as a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and organised as a specialised investment fund ("SIF") registered on the official list of SIFs held with the Commission de surveillance du secteur financier (the "CSSF") in accordance with the law of February 13, 2007 on SIFs (the "2007 Law"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, dated April 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on May 28, 2008 and registered to the Companies and Trade Register of Luxembourg under the number B 138.363.

The General Meeting is opened at 3.00 p.m., under the chair of Mrs Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

Who appointed as secretary Mrs Juliette Joachim, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mr Farid-Lucas Guemache, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. the agenda of the General Meeting is the following:

*Agenda:*

I. Amendment of the articles of incorporation of the Company in the form as available at the registered office of the Company in order to reflect, notably, the possibility for the Company to issue tracking shares within its sub-funds.

II. Miscellaneous.

II. The name of the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the General Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith.

The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons.

III. As the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on December 30, 2008, with the same agenda, did not reach the required quorum, the present General Meeting above can validly deliberate on the items

of the agenda whatever the proportion of the represented capital may be. Furthermore, the resolution on each item of the agenda shall be passed by the affirmative vote of at least two-thirds of the votes cast at the meeting and the consent of Ongoing International Partners acting as general partner of the Company.

IV. A convening notice has been sent to each registered shareholder of the Company on January 8, 2009 and one share of the general partner of the Company and 0 ordinary shares are present or represented at the General Meeting.

V. The present General Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the General Meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to amend the articles of incorporation of the Company as follows, in order to reflect, notably, the possibility for the Company to issue tracking shares within its sub-funds:

" **Art. 1. Name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued "Ongoing International" (the "Company"), a Luxembourg company under the form of a "société en commandite par actions", qualifying as a specialised investment fund under the law of 13 February 2007 (the "Law of 2007") relating to specialised investment funds ("SIF").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The General Partner (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company deliberating in the manner required for the amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent or interfere with the normal activity at the registered office of the Company or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office of the Company may be, by decision of the General Partner, temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by resolution of the General Partner.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period. It may be dissolved by a decision of the general meeting of its shareholders deliberating in the manner required for the amendments to the Articles, in accordance with the provisions of Article 26 hereinafter.

**Art. 4. Object.** The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in a portfolio of assets, within the widest meaning permitted by the Law of 2007, with the aim of spreading the investment risks and providing to its shareholders the results of management of its assets. The Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted by the Law of 2007.

**Art. 5. Liability.** The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company shall be represented by fully paid-up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company. The share capital of the Company shall be represented by the following classes of shares (the "Classes of shares"):

(i) the "General Partner Share Class": share, which shall be subscribed by the General Partner, as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company;

(ii) the "Ordinary Shares Class(es)": shares, which may be of different Classes as may be provided in the offering document relating to the Ordinary Shares of the Company, as may be amended from time to time (the "Issue Document"), and which shall be subscribed by any person or entity approved by the General Partner as holder(s) of Ordinary Shares and as limited shareholders (actionnaires commanditaires) - the "Limited Shareholders" - with the specific features, for each Class of Ordinary Shares, as further described in the Issue Document.

The Classes of shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different Series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Issue Document.

The subscribed share capital of the Company, increased by the share premium (if any), shall not be less than the minimum provided for by the Law of 2007, i.e. currently one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-), which must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorized as a SIF under Luxembourg law.

The proceeds of the issue of each Class of shares shall be invested in a portfolio of assets, within the widest meaning permitted by the Law of 2007, pursuant to the investment policy determined by the General Partner for each Sub-Fund (as determined hereinafter) established in respect of the relevant Class or Classes of shares, subject to the principle of risk spreading provided by the Law of 2007 and applicable regulations and any investment restriction determined by the General Partner.

The General Partner may, at any time, establish a pool of assets constituting a portfolio of assets ("Sub-Fund") for one Class or for multiple Classes of shares in the manner described in Article 13 hereof and in accordance with the requirements of the Law of 2007 and of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915"). As between shareholders, each portfolio of assets relating to a Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class or for multiple Classes of shares comprising such Sub-Fund, subject to the specifics relating to Classes of shares being tracking shares, if any, within a specific Sub-Fund as further described below and in the Issue Document.

The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiry of the initial period of time, prorogate the duration of the relevant Sub-Fund once or several times. At the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the shares in the relevant Class(es) of shares, in accordance with the provisions of the present Articles.

At each prorogation of a Sub-Fund, the shareholders shall be duly notified in accordance with applicable laws and regulations. The Issue Document shall indicate the duration of each Sub-Fund and if appropriate, its prorogation.

The General partner may, for the Class(es) of shares comprising a Sub-Fund, identify the relevant portfolio of assets constituting the portfolio investment of such Class(es) to which this/these Class(es) of shares relate(s) and the performance of which they will reflect (each, a "Pool of Assets"), as further described in the Issue Document, and to which all liabilities deriving therefore are attributed insofar satisfied out of the relevant Pool of Assets. The allocation of a Pool of Assets to a specific Class of shares shall be made at the discretion of the General Partner. As between shareholders, each such Pool of Assets shall be invested exclusively for the benefit of the relevant Class of shares to which it relates.

For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in Euros, be converted into Euros and the share capital shall be the total of the net assets of all the Classes of shares.

**Art. 7. Eligible status of investors.** Ordinary Shares may only be subscribed and held by well-informed investors, being, in compliance with the provisions of the Law of 2007 (the "Eligible Investors"):

- any institutional investor; or
- any professional investor, or
- any other investor who has declared in writing that he adheres to the status of a "well-informed investor" and
- either invests a minimum of one hundred twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-) in the Company, or
- provides an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

These restrictions are not applicable to the directors and other persons involved in the management of the Company, in accordance with the provisions of the Law of 2007.

The General Partner or, as the case may be the persons/entities appointed by the General Partner to receive subscription orders for Ordinary Shares of the Company, may request all information and documents required or necessary in order to assess the status as Eligible Investor of an investor.

The Company will not give effect to any transfer of Ordinary Shares to an investor who does not comply with the above provisions of this Article.

**Art. 8. Restrictions on the ownership of ordinary shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company; if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred. Specifically but without limitation, the Company may restrict the ownership of Ordinary Shares in the Company by any US Person, as defined in this Article (such persons, firms or corporate bodies to be determined by General Partner being herein referred to as "Prohibited Persons").

For such purposes the Company may:

(A) decline to issue any Ordinary Shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

(B) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Ordinary Shares in the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person; and

(C) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

(D) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Ordinary Shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Ordinary Shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all Ordinary Shares held by such shareholder without delay.

Whenever used in these Articles, the terms "U.S. Person" mean with respect to individuals, any U.S. citizen (and certain former U.S. citizens as set out in relevant U.S. Income Tax laws) or "resident alien" within the meaning of U.S. income tax laws and in effect from time to time.

With respect to persons other than individuals, the term "U.S. Person" means (i) a corporation or partnership or other entity created or organised in the United States or under the laws of the United States or any state thereof; (ii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary jurisdiction over the trust and (b) one or more U.S. fiduciaries have the authority to control all substantial decisions of the trust and (iii) an estate (a) which is subject to U.S. tax on this worldwide income from all sources; or (b) for which any U.S. Person acting as executor or administrator has sole investment discretion with respect to the assets of the estate and which is not governed by foreign law. The term "U.S. person" also means any entity organised principally for passive investment such as a commodity pool, investment company or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers or principals of any entity organised and with its principal place of business outside the United States) which has as a principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non United States persons. "United States" means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories, its possessions and any other areas subject to its jurisdiction.

**Art. 9. Form of shares.** Shares are issued without par value and are fully paid-up. All shares, whatever the Sub-Fund and Class into which they fall, will be issued in registered form in the name of the subscriber, evidenced by entry of the subscriber in the register of shareholders. A registered share certificate may be provided at the express request of the shareholder. If a shareholder requires more than one registered certificate for his shares, the cost of additional certificates may be charged to him.

The register of shareholders shall be held by the Company or by one or several persons appointed to such effect by the Company. The entry in the register of shareholders must indicate the name of each holder of registered shares (and relevant Class), their elected place of residence, domicile or registered office, the number of registered shares which they hold, and the amount paid on each of the shares. Any transfer of registered shares, whether inter vivos or causa mortis, shall be entered in the register of shareholders, whereby such entry must be signed by one or several executives or authorized agents of the Company, or by one or several other persons appointed to such effect by the General Partner.

The transfer of registered shares shall be undertaken by submitting to the Company certificates representing such shares, together with all other transfer documents required by the Company or, if no certificate has been issued, by way of a written transfer declaration entered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by their agents providing evidence of the required powers.

Any shareholder wishing to obtain registered share certificates must provide to the Company an address to which all communications and information may be sent. Such address shall also be entered in the register of shareholders.

In the event that a registered shareholder does not provide any address to the Company, mention may be made to this effect in the register of shareholders, and the address of the shareholder shall be deemed to be at the registered office of the Company or any other address which shall be fixed by the Company until such time as another address shall be supplied by the shareholder. The shareholder may at any time cause the address entered in the register of shareholders to be changed by way of written declaration sent to the registered office of the Company, or to any other address which may be stipulated by the Company.

A duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, if a shareholder so requests and proves to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed. The new share certificate shall specify that it is a duplicate. Upon its issuance, the original share certificate shall become void.

Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractional shares may be issued up to four decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right.

Without prejudice of the provisions of the Law of 1915 and herein, the shares of the various Classes shall confer upon their holders the right to one vote on all matters coming before general meetings of shareholders. Rights conferred on fractional shares shall be exercised pro rata of the fraction held by the holder of the share, except for voting rights, which can only be exercised for whole shares.

The shares will be entitled to participate to profits, dividends and any liquidation proceeds. The shares have no mention of value and bear no preference right or right of pre-emption.

**Art. 10. Issue of shares.** Within each Sub-Fund, the General Partner is authorized, at any time and without limitation, to issue an unlimited number of Ordinary Shares, fully paid-up, without reserving to the former shareholders any preferential subscription right. The Ordinary Shares issued within the Classes of shares comprising a Sub-Fund may be tracking shares reflecting the performance of a specific Pool of Assets, as authorised by Article 6 above and as further described in the Issue Document.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Ordinary Shares shall be issued in any Class of shares in any Sub-Fund; the General Partner may, in particular, decide that Ordinary Shares of any Class within any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods/dates or at such other periodicity as provided for in the Issue Document. Whenever the Company offers Ordinary Shares for subscription within a Class of shares of a sub-Fund, the subscription price per Ordinary Share at which such Ordinary Shares are offered will be determined as provided for in the Issue Document. Payments for the relevant shares shall be made in whole on a Subscription Day, as these terms are defined in the Issue Document, and/or on any other date (a "Capital Call Date"), unless otherwise provided for by the General Partner for a Class of shares or a Sub-Fund in the Issue Document, and under the terms and conditions as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Issue Document. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and specified and more fully described in the Issue Document.

The Company may delegate to any manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions and to receive payment of the subscription price of the new Ordinary Shares to be issued and to deliver them.

Any investor/Limited Shareholder failing to subscribe and pay for Ordinary Shares on the relevant Subscription Day and as requested by the General Partner on a Capital Call Date in respect of its Commitment (as defined in the Issue Document), may qualify as a "Defaulting Investor" or, as appropriate, a "Defaulting Shareholder" at the discretion of the General Partner and in accordance with the terms of its subscription agreement with the Company.

Investor's default: an investor in default of subscribing and paying for the Ordinary Shares committed to will be liable, at the discretion of the General Partner, to pay damages to the relevant Sub-Fund equal to 20% of the Commitment of such Defaulting Investor. In addition, the General Partner may, on behalf of the relevant Sub-Fund, offer the non-Defaulting Investors of such Sub-Fund the right to subscribe for the Ordinary Shares of the Defaulting Investor and decide that the Defaulting Investor shall have no right to subscribe for additional Ordinary Shares of the relevant Sub-Fund.

If the General Partner decides to terminate the offering in accordance with the provisions with respect to the target size of the Company (as defined in the Issue Document), the 20% damages received from the Defaulting Investors shall be used as follows: (i) to cover all costs and expenses incurred by the Company from its incorporation to the date of its liquidation with respect to the relevant Sub-Fund; (ii) thereafter, to cover all costs and expenses incurred by the General Partner in the organisation of the Company, the relevant Sub-Fund and their structure and in the commercialisation of the Ordinary Shares; and (iii) any remaining sums shall be distributed among the non-Defaulting Shareholders of such Sub-Fund pro rata to their respective Commitments.

Shareholder's default: the General Partner may, in its sole discretion, waive or permit the cure of the condition causing such default subject to such conditions upon which the General Partner and such Defaulting Shareholder may agree.

If the General Partner waives the condition causing the Default or allows the cure of the default, the portion of Unfunded Commitments (as defined in the Issue Document) on the relevant Subscription Day and/or Capital Call Date of the Defaulting Shareholder within the relevant Sub-Fund may, at the discretion of the General Partner, be subject to interest (the "Default Interest") without further notice at an interest rate as mentioned in the Issue Document. The Default Interest shall be calculated on the basis of the actual number of days elapsed between the relevant Subscription Day and/or Capital Call Date (inclusive) of the relevant Sub-Fund and the relevant date (exclusive) on which the default has been cured.

The Defaulting Shareholder may, at the discretion of the General Partner and unless the default has been waived or cured and accepted by the General Partner, not be allowed to make any additional subscription and/or payments in the relevant Sub-Fund, other than those required above, even with respect to a new Closing.

Unless the default has been waived or cured and accepted by the General Partner, all the Ordinary Shares registered in the name of the Defaulting Shareholder within the relevant Sub-Fund may, at the discretion of the General Partner, automatically become default Ordinary Shares (the "Default Shares"). Default Shares have their voting rights suspended and do not carry any rights to dividends or distribution until the final distribution upon liquidation of the Sub-Fund, respectively the Company, and the Defaulting Shareholder shall, at such time, receive, upon liquidation (provided sufficient proceeds are available for distribution) a percentage figure of the liquidation proceeds corresponding to a given percentage of its Paid-in Commitments (as defined in the Issue Document) less a given percentage as mentioned in the Issue Document as damages and as increased by any administrative or other charges as levied by such Sub-Fund, respectively by the Company, related to the additional burden of special administration of its default account.

The Company may furthermore bring a legal action against the Defaulting Shareholder based on breach of its subscription agreement with the Company.

The General Partner may request the Defaulting Shareholder to transfer, at a price equal to 50% of the Net Asset Value (as defined below) of the relevant Ordinary Shares, its Unfunded Commitments as well as the Outstanding Commitments (as defined in the Issue Document) to any other Limited Shareholder who will undertake to, as the case may be, subscribe and/or pay for the Unfunded Commitments of the Defaulting Shareholder as well as for the amount of the Outstanding Commitments of the Defaulting Shareholder within the relevant Sub-Fund.

In case no Limited Shareholders would undertake the foregoing, the General Partner may request the Defaulting Shareholder to transfer, at the price mentioned above, the Unfunded Commitments as well as the Outstanding Commitments of the Defaulting Shareholder within such Sub-Fund to any third party qualifying as an Eligible Investor, which will undertake to subscribe and/or pay for the Unfunded Commitments of the Defaulting Shareholder as well as for the amount of the Outstanding Commitments of the Defaulting Shareholder within the relevant Sub-Fund. The General Partner may also, depending on the circumstances, decide that it will undertake these Unfunded and Outstanding Commitments and/or that the dividends received on the Default Shares may be reinvested.

The General Partner may also decide that the Company redeems the relevant Default Shares at a price equal to 50% of their Net Asset Value.

The Company may accept to issue shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the independent auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") and provided that the assets contributed comply with the investment objectives, policies and restrictions of the Company. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholder.

**Art. 11. Redemption of shares.** Except if prohibited by the General Partner for a Sub-Fund or a Class of shares in the Issue Document, each shareholder shall be entitled, subject to any terms, conditions and restrictions imposed by the General Partner in the Issue Document, to ask the Company to redeem all or part of the Ordinary Shares the shareholders holds on such dates as may be determined by the General Partner (a "Redemption Date").

Ordinary Shares shall be redeemed compulsorily if the Limited Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor.

Ordinary Shares may also be redeemed in other circumstances, as provided for in the Issue Document.

Ordinary Shares redeemed may be cancelled at the discretion of the General Partner.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Issue Document.

Any redemption application must be presented by the shareholder in writing to the registered office of the Company or to another legal entity authorised with regard to the redeem Ordinary Shares. Applications must state the name of the shareholder, the Class of shares, the number of Ordinary Shares or the amount to be redeemed, as well as the instructions for paying the redemption price.

The General Partner may delegate to any manager, officer or duly authorised agent the task of accepting redemptions and of paying or receiving payment of the redemption price of the Ordinary Shares to be redeemed.

In the event of significant redemption applications relating to one Sub-Fund or Class of shares for a Redemption Date, the Company may, but has no obligation to, decide that part or all of such redemption requests be deferred and process such redemption requests at a redemption price determined further to selling the necessary assets in the shortest time possible and once the Company is able to have disposal in respect of the proceeds of such sales. In order to ensure an equal treatment of shareholders, such a deferral in the processing of the redemptions will apply to all shareholders of the same Class requesting the redemption and will apply to the entirety of Ordinary Shares presented for redemption at the same time. A single redemption price for the same Class shall be calculated for all redemption applications presented at the same time. These redemption requests will be treated in priority to later requests on the next appropriate Redemption Date.

In the event that a redemption application would result in a reduction of the number or the total Net Asset Value of the Ordinary Shares held by a shareholder in a Class of shares below the amount or value as determined by the General Partner, the Company may cause such shareholder to reduce all his Ordinary Shares from such Class of shares. Any cost incurred therewith shall be borne by the relevant shareholder.



The redemption price shall be payable within a period as determined from time to time by the General Partner and as disclosed in the Issue Document.

The Company may accept to satisfy the redemption price in kind to any shareholder who agrees by allocating such shareholder investments from the portfolio of assets of the relevant Sub-Fund equal to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the relevant Sub-Fund and the valuation used shall be confirmed by a valuation report from the independent auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé"). Any costs incurred in connection with a redemption in kind of securities shall be borne by the relevant shareholder.

Neither the General Partner nor the custodian bank of the Company may be held liable for any failure to pay redemption proceeds resulting from the application of any exchange control or other circumstances that are outside their control, which would restrict transfer of the proceeds from the redemption of the Ordinary Shares or make it impossible.

Before the redemption price can be paid, redemption applications must be accompanied by the relevant share certificate(s) in the due and proper form and the documents required in order to effect their transfer.

Ordinary Shares repurchased by the Company may be cancelled at the discretion of the General Partner.

**Art. 12. Conversion and Transfer of shares.** Except if prohibited by the General Partner for a Sub-Fund or a Class of shares in the Issue Document, each shareholder shall be entitled, subject to any terms, conditions and restrictions imposed by the General Partner in the Issue Document, to ask for the conversion of its shares from one Class of shares to another Class of shares within the same Sub-Fund or to another Class of shares into another Sub-Fund on such dates as may be determined by the General Partner (a "Conversion Date").

The General Partner may impose such restrictions in the Issue Document as it shall deem necessary on the frequency of conversions and it may render conversions subject to payment of costs, the amount of which it shall determine on a reasonable basis.

Conversion will be computed as further described in the Issue Document.

All conversion applications must be presented by the shareholder in writing to the registered office of the Company or to another legal entity authorized with regard to the conversion of shares. The applications must state the name of the investor and the Class of shares held, the number of shares or the amount to be converted, as well as the Class of shares to be obtained in exchange. It must be accompanied by any share certificates issued. The new share certificates (if any) shall not be prepared until the old certificates have been returned to the Company.

In the event of significant conversion applications relating to one Sub-Fund for a Conversion Date, the Company may, but has no obligation to, decide that part or all of such conversion request be deferred and process such conversion requests on the next Conversion Date. In order to ensure an equal treatment of shareholders, such a deferral in the processing of the conversion will apply to all shareholders of the same Class requesting the conversion and will apply to the entirety of Ordinary Shares presented for conversion at the same time. These conversion requests will be treated in priority to later requests on the next appropriate Conversion Date.

In the event that a conversion application would result in a reduction of the number or the total Net Asset Value of the Ordinary Shares held by a shareholder in a Class of shares below the amount or value as determined by the General Partner, the Company may cause such shareholder to reduce all his Ordinary shares from such Class of shares. Any cost incurred therewith shall be borne by the relevant shareholder.

Fractions of shares resulting from the conversion will be allocated and no payment in cash corresponding to such fractions will be done, unless otherwise decided by the General Partner at its discretion but taking into account the principle of equal treatment of shareholders.

The General Partner may delegate to any manager, officer or duly authorised agent the task of accepting conversions.

Shares, which have been converted into another Class of shares, may be cancelled, at the discretion of the General Partner.

The Issue Document may provide for a Sub-Fund or a Class of shares that shares may only be transferred, pledged or assigned to Eligible Investors with the prior written consent from the General Partner, which consent shall not be unreasonably withheld. Any transfer, pledge or assignment of Ordinary Shares is subject to the purchaser, pledgee or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer, pledge or assignment, all outstanding obligations of the transferor, pledgor or assignor under the subscription agreement entered into between the transferor, pledgor or assignor and the Company. The Issue Document may provide for a Sub-fund or a Class of shares that same prerequisite may apply to the granting of similar rights on Ordinary Shares. The Company will not give effect to any transfer of shares to any investor which may not be considered as an Eligible Investor.

**Art. 13. Net Asset Value.** The net asset value (the "Net Asset Value") of each Class of shares, irrespective of the Sub-Fund, shall be determined under the responsibility of the General Partner in the currency chosen by the General Partner, as disclosed in the Issue Document and is equal, as of any Valuation Day, to the difference between the value of the gross assets of the Company attributable to the Class of shares in question and the value of the liabilities of the Company attributable to such Class of shares. Each Class of shares participates in a Sub-Fund according to the portfolio, and as the case may be its Pool of Assets in case of tracking shares, and distribution entitlements attributable to such Class of shares. The value of the total portfolio, and as the case may be of the total Pool of Assets, and distribution entitlements attributed

to a particular Class of shares at close of business as of the Valuation Day on which the Net Asset Value of the shares is determined less the liabilities relating to that Class of shares as of such Valuation Day represent the total net assets of that Class of shares as of such Valuation Day.

The Net Asset Value per share of that Class of shares on a Valuation Day equals the Net Asset Value of that Class of shares on that Valuation Day divided by the total number of shares of that Class of shares then outstanding on that Valuation Day.

The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the General Partner shall determine. If, since the time of determination of the Net Asset Value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

Valuation of the net assets of the various Sub-Funds shall be performed as laid down herein after:

The net assets of the Company shall be formed by the assets of the Company as defined below, less the liabilities of the Company as defined below, on the Valuation Day on which the Net Asset Value of the shares is determined.

(1) The assets of the Company comprise the following:

- a. all cash on hand and on deposit, including interest due but not yet collected and interest accrued on these deposits up to the Valuation Day;
- b. all bills and demand notes payable and accounts receivable (including the result of the sale of securities whose proceeds have not yet been received);
- c. all shares or units in UCIs (as defined in the Issue Document), all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with the provisions herein with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- d. all stock dividends, cash dividends and distribution proceeds to be received by the Company in cash or securities insofar as the Company is aware of such;
- e. all interest accrued on any interest-bearing assets and owned by the Company, unless this interest is included or reflected in the principal amount of such assets;
- f. the liquidation value of all forward contracts and all call or put options Company has an open position in;
- g. the incorporation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as they have not been written off; and
- h. all other assets of whatever nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined at their fair value in good faith according to the following principles:

- a. the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- b. any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the General Partner with good faith;
- c. the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

The General Partner, in its discretion may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

(2) The liabilities of the Company comprise the following:

- a. all borrowings, bills matured and accounts due;
- b. all liabilities known, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind (including the amount of dividends declared by the Company but not yet paid);
- c. all reserves, authorized or approved by the General Partner, in particular those that have been built up to reflect a possible depreciation on some of the Company's assets;
- d. all of the Company's other liabilities, of whatever nature with the exception of those represented by shares in the Company. To assess the amount of these other liabilities, the Company shall take into account all expenditures to be borne by it, including, without any limitation, the incorporation expenses and costs for subsequent amendments to the Articles, fees and expenses payable to the General Partner, accountant, custodian bank, central administration agent, as well as the permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration (if any), the costs

for legal assistance, the advertising costs, the costs of printing and publishing the documents prepared in order to promote the sale of shares, the costs of printing the annual and interim financial reports, the costs of translating (where necessary) the semi-annual report (if any) and accounts, the annual audited report and accounts and all Issue Documents, the costs of printing confirmations of registration, the cost of convening and holding shareholders' meetings, the costs of registration statements (and maintaining the registration of the Company with governmental agencies or stock exchanges to permit the sale of the shares), all taxes, corporate fees and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, fiscal and governmental charges or duties in respect of or in connection with the acquisition, holding or disposal of any of the assets of the Company or relating to the purchase, sale, issue, transfer, redemption or conversion of shares by the Company and of paying dividends or making other distributions thereon, the costs of publishing the issue and redemption prices as well as any other running costs, including financial interest, fees or charges payable resulting from any borrowing by the Company, banking and brokerage expenses incurred when buying or selling assets or otherwise and all other administrative costs. For the valuation of the amount of these liabilities, the Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rate ably for yearly or other periods.

e. the Company constitutes one single legal entity. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it. The assets, liabilities, expenses and costs that cannot be allotted to one Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds in equal parts or, as far as it is justified by the amounts concerned, proportionally to their respective net assets;

f. adequate provisions will be made, Sub-Fund by Sub-Fund, and as appropriate Class of shares by Class of shares, for expenses to be borne by each of the Sub-Fund, respectively each of shares within a Sub-Fund, and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria;

g. upon the payment of distributions to the holders of any Class of shares, the Net Asset Value of shares shall be reduced by the amount of such distribution;

h. all known obligations, whether outstanding or not yet payable, including all contractual obligations due which relate to payments either in cash or in kind, including the amount of the dividends announced by the Company but not yet paid, when the Valuation Day coincides with the date on which determination of the person entitled thereto is undertaken;

i. an appropriate provision for tax on share capital and income, accrued to the Valuation Day and fixed by the General Partner, and other provisions authorized or approved by the General Partner;

(3) The net assets attributable to all the shares in a Sub-Fund shall be formed by the assets of the Sub-Fund less the liabilities of the Sub-Fund at close of business on the Valuation Day on which the Net Asset Value of the shares is determined.

If, within a given Sub-Fund, subscriptions or share redemptions take place in respect of shares of a specific Class, the net assets of the Sub-Fund attributable to all the shares of such Class shall be increased or reduced by the net amounts received or paid by the Company on the basis of such share subscriptions or redemptions.

(4) The General Partner shall establish for each Sub-Fund a portfolio of assets, as appropriate a Pool of Assets for each Class of shares comprising the Sub-Fund, which shall be allocated in the manner stipulated below to the shares issued in respect of the Sub-Fund, respectively the Class of shares, in question in accordance with the provisions of the present Article. For this purpose:

a. the proceeds resulting from the issue of shares pertaining to a given Sub-Fund, or as appropriate to a given Class of shares within such Sub-Fund, shall be allocated in the books of the Company to such Sub-Fund, respectively such Class of shares, and the assets, liabilities, income and expenses relating to such Sub-Fund, respectively such Class of shares, shall be attributed to such Sub-Fund, respectively such Class of shares;

b. when an asset is derived from another asset, such latter asset shall be attributed, in the books of the Company, to the same Sub-Fund, or as appropriate to the same Class of shares within such Sub-Fund, as that to which the asset belongs from which it was derived, and upon each revaluation of an asset, the increase or reduction in value shall be attributed to the Sub-Fund, respectively such Class of shares, to which such asset belongs;

c. when the Company bears a liability which relates to an asset of a specific Sub-Fund, or as appropriate to a given Class of shares within such Sub-Fund, or to an operation effected in connection with an asset of a specific Sub-Fund, or a specific Class of shares within such Sub-Fund, such liability shall be attributed to the same Sub-Fund, of Class of shares within such Sub-Fund;

d. in the event that an asset or a liability of the Company cannot be attributed to a specific Sub-Fund, or a specific Class of shares within such Sub-Fund, such asset or such liability shall be attributed to all the Sub-Funds,, respectively all the Classes of shares within the relevant Sub-Fund, pro rata according to the net values of the shares issued for each of the various Sub-Funds, respectively Classes of shares. The Company constitutes a single legal entity;

e. following payment of dividends on dividend shares relating to a given Sub-Fund, the value of the net assets of such Sub-Fund attributable to such dividend shares shall be reduced by the amount of such dividends in accordance with the provisions contained at (6) below.

(5) For the requirements of this Article:

a. each share of the Company which is in the process of being redeemed pursuant to Article 11 of the present Articles shall be considered as a share which is issued and existing until the opening business on the Redemption Date applying

to redemption of such share and the price thereof shall, with effect from and until such time as the price thereof is paid, be considered as a liability of the Company;

b. each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be treated as being issued with effect from the opening of business on the Subscription Day applying to subscription of such share, and the price thereof shall be treated as an amount due to the Company until the Company has received the same;

c. all investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than in the respective currency of each Class, as the case may be, shall be valued taking account of the exchange rates in force on the date and at the time of determination of the Net Asset Value of the shares; and

d. on the Valuation Day, effect shall be given insofar as possible to any purchase or sale of securities contracted by the Company.

(6) Insofar as, and during any time when, among the shares corresponding to a specific Sub-Fund, shares of different Classes shall have been issued and shall be in circulation, the value of the net assets of such Sub-Fund, established pursuant to the provisions at (1) to (5) of the present Article, shall be apportioned over the whole of the shares of each Class.

(7) In the absence of significant error as defined by Luxembourg regulation, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner has appointed for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

If, within a given Sub-Fund, share subscriptions or redemptions shall take place in respect of a Class of shares, the net assets of the Sub-Fund attributable to all shares of such Class shall be increased or reduced by the net amounts received or paid by the Company on the basis of such share subscriptions or redemptions.

#### **Art. 14. Frequency and Temporary suspension of calculation of the net asset value of shares, Issues, Redemptions and Conversions of shares.**

##### **(1) Frequency of calculation of Net Asset Value**

In each Sub-Fund, the Net Asset Value per share with respect to any Class of shares, including the relevant issue price and redemption price, shall be determined periodically by the Company or by a third party appointed by the Company, in accordance with applicable laws and regulations at a frequency as the General Partner shall decide (whereby each such day of calculation shall be referred to in the present Articles as a "Valuation Day"). If a Valuation Day falls on a statutory public or bank holiday in Luxembourg, the Net Asset Value per share with respect to any Class of shares shall be determined on the date as specified in the Issue Document.

##### **(2) Temporary suspension of calculation of Net Asset Value**

Without prejudice to legal reasons, the Company may suspend calculation of the Net Asset Value of its shares and the issue, redemption and conversion of its shares, either in a general manner or in respect of one or several Sub-Funds only, if the following circumstances shall arise:

(i) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended or when one or more pricing sources fails to provide valuations, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or

(ii) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

(iii) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(iv) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(v) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

(vi) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company or of a Sub-Fund.

In case of suspension of the calculation of the Net Asset Value of shares and the issue, redemption and conversion of the shares for a Sub-Fund, the Company shall give notification of such suspension to the shareholders seeking subscription, redemption or conversion of shares, whereby shareholders may cancel their instructions.

The suspension of the calculation of the Net Asset Value, of the issue, redemption or conversion of shares will be notified to the other shareholders through any appropriate means.

A suspension concerning one Sub-Fund shall not have any effect on calculation either of Net Asset Value or on the issue, redemption or conversion of shares in the Sub-Funds not affected.

**Art. 15. General Partner.** The Company shall be managed by Ongoing International Partners (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (herein referred to as the "General Partner").

The General Partner may be dismissed in accordance with the provisions of applicable law. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these Articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

**Art. 16. Powers of the General Partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner. The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents in compliance with the provisions of the 1915 Law. The General Partner may, under its responsibility, enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

**Art. 17. Signatory authority.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

No Limited Shareholders shall represent the Company.

**Art. 18. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 19. Custodian bank.** To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended. The custodian bank shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007. If the custodian bank desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring custodian bank. The General Partner may terminate the appointment of the custodian bank but shall not remove the custodian bank unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof. The functions and responsibilities of the custodian bank in accordance with the Law of 2007 shall be transferred to the successor custodian within 2 months time.

**Art. 20. Independent auditor.** The Company shall appoint an independent and external auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2007. The independent auditor shall be elected by the general meeting of shareholders and shall hold office until his or her successor is elected.

**Art. 21. General meeting of shareholders.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the present Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the share capital (at the first call; being understood that no quorum requirement will apply at the second call if the quorum is not reached at the first call), (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the shareholders present or represented and voting at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner in accordance with applicable law. The general meeting of shareholders shall be convened by the General Partner.

It may also be convened upon the request of shareholders representing at least one tenth (1/10) of the share capital.

The notice from the General Partner shall set forth the agenda, and shall be sent at least eight (8) days prior to the due date of the meeting, to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by

the General Partner except if the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

The annual general meeting of shareholders shall be held on third Wednesday of the month of June at 3.00 p.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share, whatever its value, shall confer one vote. Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Shareholders may take part in meetings by designating in writing or by facsimile other persons to act as their proxy.

Unless otherwise provided by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented and voting, and the consent of the General Partner.

**Art. 22. General meetings in a sub-fund or in a class of shares.** The shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meeting to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any Class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such Class.

The provisions of Article 21 shall apply mutandis to such general meetings.

Each share confers one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who need not be a shareholder and may be a manager of the General Partner. Fractions of shares do not confer any voting rights upon their holders.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a Class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented and voting, and the consent of the General Partner.

**Art. 23. Financial year.** The Company's financial year begins on the January 1 and ends on December 31 of the same year.

**Art. 24. Distributions.** The right to dividends or distributions with respect to each Class of shares are determined by the General Partner and further described in the Issue Document.

Distributions shall be made, at the discretion of the General Partner, i.e., by means of dividends, return of share premium (if any), or, as the case may be, by the redemption of shares, as further described in the Issue Document.

In any cases the above distributions and payments will be made after payment of or making appropriate provision (if any) for any Company's expenses and fees due, inter alia, to the other service providers.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Class or Classes of shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

All distributions will be made net of any income, withholding and similar taxes payable by the Company, including, for example, any withholding taxes on interest or dividends received by the Company and capital gains taxes, withholding taxes on the Company's investments.

**Art. 25. Costs to be borne by the company / a sub-fund.** The Company shall bear all of its formation and operating costs, and expenses as further described herein and in the Issue Document.

The Company constitutes a single legal entity. The assets of a particular Sub-Fund shall only be liable for the debts, liabilities and obligations relating to such Sub-Fund. Costs which are not directly attributable to a Sub-Fund shall be allocated across all the Sub-Funds pro rata in relation to the net assets of each Sub-Fund.

**Art. 26. Liquidation of the company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 28 hereof.

As per the Law of 2007, whenever the share capital falls below two thirds of the minimum share capital indicated herein, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the validly cast votes at the meeting and with the consent of the General Partner.

As per the Law of 2007, the question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one fourth of the minimum share capital set herein; in such an event, the general

meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one fourth of the validly cast votes at the meeting and with the consent of the General Partner.

As per the Law of 2007, the meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the share capital of the Company has fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

Shareholders will receive from the custodian bank of the Company their pro rata portion of the net assets of the Company in accordance with the provisions of the Law of 1915 and these Articles.

Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Cash assets which have not been claimed by shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescribed period of thirty years, they may be forfeited.

**Art. 27. Liquidation of sub-funds / Classes and Merger of sub-funds.** In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class of Ordinary Shares has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund or Class of Ordinary Shares to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, which in the opinion of the General Partner renders this decision necessary, or whenever the interest of the shareholders demands so, the General Partner may decide to close one or several Sub-Fund (s) or Class(es) of Ordinary Shares in the best interests of the shareholders and to redeem all the Ordinary Shares of the relevant Sub-Fund or Class of Ordinary Shares at the price per share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined by the General Partner at that time. The Company will serve a written notice to the holders of the relevant Ordinary Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons of and the procedure for the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders of the Sub-Fund or Class of Ordinary Shares concerned may continue to request redemption of their Ordinary Shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the custodian bank for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Ordinary Shares may be cancelled. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, which in the opinion of the General Partner renders this decision necessary, or whenever the interest of the shareholders demands so, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another UCI organised under the provisions of the Law of 2007 or of Part II of the 2002 Law (as defined in the Issue Document) or to one or several sub-fund(s) within such other UCI (the "new Sub-Fund") and to redesignate the Ordinary Shares of the Sub-Fund concerned as Ordinary Shares of another sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), in order to enable Limited Shareholders (as defined in the Issue Document) to request redemption of their Ordinary Shares, free of charge, during such period.

At the expiry of this period, this decision related to the contribution binds all the Limited Shareholders who have not exercised such rights, provided that when the UCI benefiting from such contribution is a mutual fund (fonds commun de placement), the decision only binds the Limited Shareholders who agreed to the contribution.

A Sub-Fund may exclusively be contributed to a foreign UCI upon unanimous approval of the Limited Shareholders of the relevant Sub-Fund or under the condition that only the assets of the consenting Limited Shareholders be contributed to the foreign UCI, and each time with the consent of the General Partner.

All the Limited Shareholders concerned will be informed in the same manner as described in the first paragraph of this Article. Nonetheless, the Limited Shareholders of the absorbed Sub-Fund(s) shall be offered the opportunity to redeem their Ordinary Shares free of charge during a month period starting as from the date on which they will have been informed of the decision of merger.

**Art. 28. Amendments of these articles.** These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the share capital (at the first call; being understood that no quorum requirement will apply at the second call if the quorum is not reached at the first call), (ii) the approval of a majority of

at least two-thirds (2/3) of the shareholders present or represented and voting at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

**Art. 29. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 1915 and the Law of 2007, as may be amended from time to time."

There being no further business on the Agenda, the General Meeting was thereupon closed at 3.30 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il s'est tenu une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée Générale") de Ongoing International, (une société en commandite par actions ayant son siège social à Luxembourg, qualifiée de fonds d'investissement spécialisé ("FIS") au sens de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la "Loi de 2007"), enregistrée sur la liste officielle des FIS tenue par la Commission de surveillance du secteur financier (la "CSSF"), constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, daté du 18 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 8 mai 2008 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.363.

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Me Ingrid Dubourdiou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Juliette Joachim, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur Monsieur Farid-Lucas Guemache, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

I. Modification des statuts de la Société, tels que disponibles à son siège social, afin de refléter, notamment, la possibilité pour la Société d'émettre des actions traçantes au sein de ses compartiments.

II. Divers.

II. Le nom des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés seront également annexées au présent acte après avoir été signées "ne varietur" par les comparants.

III. Dans la mesure où la première assemblée générale tenue le 30 décembre 2009 avec le même ordre du jour n'a pas réuni le quorum nécessaire, cette deuxième Assemblée Générale peut statuer valablement sur les points I et II de l'ordre du jour quelque soit la part de capital présente ou représentée. De plus, chaque décision sur les points de l'ordre du jour sera prise par un vote positif des deux tiers des votes exprimés et avec le consentement de Ongoing International Partners, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société.

IV. Une convocation a été envoyée à chaque actionnaire de la Société en date du 8 janvier 2009 et une action de l'associé gérant commandité de la Société et 0 actions ordinaires, étaient présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

V. La présente Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la Société comme suit, afin de refléter, notamment, la possibilité pour la Société d'émettre des actions traçantes au sein de ses compartiments:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées "Ongoing International" (la "Société"), une société en commandite par actions sous la forme



d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 (la "Loi de 2007") sur les fonds d'investissement spécialisés ("FIS").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Commandité (tel que défini ci-dessous). Il peut être créé, sur décision de l'Associé Commandité, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Le siège social de la Société peut être transféré à un autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des Statuts.

En cas d'événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentant ou paraissant imminents, l'Associé Commandité pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune sur simple décision de l'Associé Commandité.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être liquidée par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des Statuts, conformément aux dispositions de l'article 26 ci-après.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose dans un panier d'actifs au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007 en vue de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les investisseurs des résultats de la gestion de leurs actifs. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

**Art. 5. Responsabilité.** L'Associé Commandité est solidairement et indéfiniment responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-après) s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs contributions à la Société.

**Art. 6. Le Capital Social.** Le capital social de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale, entièrement libérées et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société. Le capital social de la Société sera représenté par les classes d'actions (les "Classes d'Actions") suivantes:

(i) la "Classe d'Actions d'Associé Commandité": Action souscrite par l'Associé Commandité, en sa qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société;

(ii) la ou le(s) "Classe(s) d'Actions Ordinaires": actions qui peuvent d'être de différentes Classes telles que prévues dans le document d'émission concernant les Actions Ordinaires de la Société, tel qu'il pourra être modifié ultérieurement (le "Document d'Emission"): et qui sont souscrites par toute personne physique ou morale approuvée par l'Associé Commandité comme détenteur(s) d'Actions Ordinaires, en tant qu'actionnaires commanditaires (les "Actionnaires Commanditaires"), avec les caractéristiques particulières, pour chaque Classe, telles que décrites dans le Document d'Emission. Les Classes d'Actions pourront être, à la discrétion de l'Associé Commandité, d'une ou plusieurs Séries dont les caractéristiques, les termes et les conditions seront établis par l'Associé Commandité et décrits dans le Document d'Emission.

Le capital social souscrit minimum augmenté de la prime d'émission (si applicable) ne doit pas être inférieur au minimum tel que prévu par la Loi de 2007, soit actuellement un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-), qui doit être atteint dans un délai de 12 mois suivant l'agrément de la Société en tant que FIS selon la loi luxembourgeoise. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une Classe déterminée sera investi en portefeuilles d'actifs au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007, suivant la politique d'investissement déterminée par l'Associé Commandité pour chaque Compartiment (tels que définis ci-après) établis pour la (les) Classe(s) d'Action(s) concernée(s), compte tenu du principe de répartition des risques prévu par la Loi de 2007 et la réglementation applicable et des restrictions d'investissement déterminées par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut établir à tout moment une masse d'avoirs constituant un compartiment (chacun un "Compartiment"), correspondant à une ou plusieurs Classes d'Actions, de la manière décrite à l'article 13 des présents Statuts et conformément aux dispositions de la Loi de 2007 et de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi de 1915"). Entre les actionnaires, chaque portefeuille d'actifs rattaché à un Compartiment doit être investi pour le bénéfice exclusif de la Classe d'Actions concernée ou pour de multiples Classes d'Actions au sein dudit Compartiment, sous réserves des spécificités relatives aux Classes d'Actions étant des actions traçantes, si applicable, au sein d'un Compartiment spécifique telles que définies ci-dessous et dans le Document d'Emission. La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment répond exclusivement des engagements qui lui sont attribuables.

L'Associé Commandité peut créer chaque Compartiment pour une durée illimitée ou limitée. Dans le dernier cas, à l'expiration de la durée du Compartiment, l'Associé Commandité pourra proroger, à la fin de la période initiale, la durée

du Compartiment concerné une ou plusieurs fois. A l'expiration de la durée d'existence d'un Compartiment, la Société procédera au rachat de toutes les actions de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s), conformément aux dispositions des présents Statuts.

A chaque prolongation d'un Compartiment, les actionnaires concernés seront notifiés par lettre écrite conformément aux réglementations et lois en vigueur. Le Document d'Emission indiquera la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, sa prolongation.

L'Associé Commandité peut, pour les Classes d'Actions comprises dans un Compartiment, identifier un portefeuille d'actifs constituant le portefeuille d'investissement d'une ou de telle(s) Classe(s) à laquelle/auxquelles cette/ces Classes d'Actions se rattache(nt) et qui en reflèteront la performance (chaque, un "Pool d'Actifs"), tel que plus amplement décrit dans le Document d'Emission, et dont toutes les dettes en découlant sont attribuées dans la mesure où elles peuvent être payées du Pool d'Actifs en question. L'allocation d'un Pool d'Actifs à une Classe d'Actions bien déterminée est faite à la discrétion de l'Associé Commandité. Entre actionnaires, chaque Pool d'Actifs devra être investi exclusivement pour le bénéfice de ladite Classe d'Actions à laquelle il se rattache.

Pour déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'Actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital social sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes d'Actions.

**Art. 7. Statut des Investisseurs Eligibles.** Les Actions Ordinaires ne peuvent être souscrites et détenues que par des investisseurs avertis, étant en conformité avec les dispositions de la Loi de 2007 ("Investisseurs Eligibles"):

- tout investisseur institutionnel; ou
- tout investisseur professionnel, ou
- tout autre investisseur qui déclare par écrit son adhésion au statut "d'investisseur averti" et:
- investit au moins l'équivalent de cent vingt-cinq mille euros (€125.000,-) dans la Société, ou
- bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société.

Ces conditions ne s'appliquent pas aux dirigeants et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société, conformément aux dispositions de la Loi de 2007.

L'Associé Commandité ou, le cas échéant, les personnes/entités désignées par l'Associé Commandité pour recevoir les ordres de souscription des Actions Ordinaires de la Société, pourront demander toute information et tous documents requis ou nécessaires afin d'attester du statut d'Investisseur Eligible d'un investisseur.

La Société n'effectuera aucun transfert d'actions à un investisseur qui ne répond pas aux dispositions du présent article.

**Art. 8. Restrictions à la Souscription et à la Propriété des Actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la possession d'Actions Ordinaires par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société, si elle peut résulter en une violation de la loi ou de la réglementation luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il résultait de cette possession que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qui n'aurait pas été encourus autrement. La Société pourra expressément et sans limitations empêcher la possession des Actions Ordinaires au sein de la Société par tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique tel que défini par cet article (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par l'Associé Commandité se référant ci-après aux "Personnes Non Autorisées").

A cette fin, la Société pourra:

(A) - refuser l'émission d'Actions Ordinaires et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique d'actions à une Personne Non Autorisée; et

(B) - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande d'inscrire le transfert d'Actions Ordinaires au registre des actionnaires, de lui fournir toute information appuyée d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent à une Personne Non Autorisée ou si cette inscription peut conduire à faire acquérir à une Personne Non Autorisée la propriété économique de ces Actions Ordinaires; et

(C) - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

(D) - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'Actions Ordinaires, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à justifier de cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction.

L'expression "Personne Non Autorisée", telle qu'utilisée ici, n'inclut ni un souscripteur d'actions émises à la constitution de la Société aussi longtemps qu'un tel souscripteur détient ces actions, ni les marchands de titres qui acquièrent des actions lors d'une émission d'actions par la Société avec l'intention de les distribuer.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, qui soit seul, ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'Actions Ordinaires, la Société pourra procéder ou faire procéder sans délai au rachat forcé de l'ensemble des Actions Ordinaires détenues par cet actionnaire.

Au sens des présents Statuts, les termes de "Ressortissants des Etats-Unis", visent en ce qui concerne les individus, tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (et certains anciens ressortissants américains tels que définis dans les lois américaines concernant l'impôt sur le revenu) ou des "résidents étrangers" dans le sens des lois américaines concernant l'impôt sur le revenu en vigueur.

Concernant les personnes autres que particuliers, le terme "Ressortissant des Etats-Unis" vise (i) une société ou association ou autre entité créée ou organisée aux Etats-Unis ou en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou de tout Etat des Etats-Unis d'Amérique; (ii) un trust lorsque (a) un tribunal américain est à même d'exercer une juridiction primaire sur ce trust et (b) un ou plusieurs mandataires américains ont l'autorité de contrôler toutes les décisions substantielles de ce trust et (iii) une succession (a) qui est soumise à la fiscalité américaine sur son revenu mondial de quelque provenance que ce soit; ou (b) pour lequel un Ressortissant des Etats-Unis agit en tant qu'exécuteur ou administrateur dispose d'un pouvoir discrétionnaire unique d'investissement sur tous les avoirs de la succession et qui n'est pas soumise à une loi étrangère. Le terme "Ressortissant des Etats-Unis" vise également toute entité organisée principalement à des fins d'investissement passif tels qu'un fonds ("commodity pool"), une société d'investissement ou une autre entité similaire (autre qu'un plan de retraite pour les employés, fondés de pouvoir ou directeurs de toute entité organisée et ayant son établissement principal hors des Etats-Unis) qui a été constituée dans le but principal de faciliter l'investissement par un Ressortissant des Etats-Unis dans un fonds commodity pool pour lequel l'opérateur est exempt de certaines exigences imposées par le Chapitre 4 des règles promulguées de la "United States Commodity Futures Trading Commission" en vertu du fait que ses participants ne sont pas des Ressortissants des Etats-Unis. Les "Etats-Unis" visent les Etats-Unis d'Amérique (y compris ses Etats et le District de Columbia), ses territoires, possessions et autres lieux soumis à sa juridiction.

**Art. 9. Forme des Actions.** Les actions sont émises sans valeur nominale et sont intégralement libérées. Toutes les actions, quelque soit le Compartiment et la Classe auxquels elles appartiennent, seront émises sous forme nominative au nom du souscripteur tel que la preuve en sera établie par l'inscription du souscripteur au registre des actionnaires. Un certificat d'action nominative pourra être fourni sur demande expresse de l'actionnaire. Si un actionnaire exige plus d'un certificat, il supportera les frais des certificats additionnels.

Le registre des actionnaires est tenu par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. L'inscription sur le registre des actionnaires doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives (et la Classe concernée), son lieu de résidence, domicile légal ou siège social, le nombre d'actions nominatives détenues et le montant payé pour chaque action. Tout transfert d'actions nominatives, soit inter vivos soit causa mortis, doit être inscrit dans le registre des actionnaires sur lequel toute entrée doit être signée par un ou plusieurs agent(s) autorisé(s) de la Société, ou par une ou plusieurs personne(s) nommée(s) à cet effet par l'Associé Commandité. Le transfert des actions nominatives sera entrepris par la soumission à la Société des certificats représentant ces actions, accompagné de tout autre document exigés par la Société ou, si aucun certificat n'a été émis, au moyen d'une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs agents fournissant la preuve du mandat nécessaire.

Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et tous les avis pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire nominatif ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite à cet effet au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires au moyen d'une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société, ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera, qui inclura sans y être limité une obligation émise par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat d'actions, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original n'aura plus de valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut à son gré mettre à la charge de l'actionnaire les coûts du duplicata ou du nouveau certificat d'actions, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription du certificat ou avec l'annulation du certificat d'action original.

Des fractions d'actions peuvent être émises à quatre décimales et confèrent des droits en proportion de la fraction de l'action représentée mais ne confèrent pas de droits de vote, excepté dans la mesure où leur nombre représente une action entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

Sans préjudice des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, les actions des différentes Classes doivent conférer à leurs détenteurs, le droit à un vote sur toutes les questions portées devant l'assemblée générale des action-

naires. Les droits conférés sur les fractions d'actions doivent être exercés au prorata de la fraction détenue par les détenteurs d'actions excepté pour les droits de vote qui ne peuvent être exercés que sur des actions entières.

Les actions sont habilitées à participer aux profits, dividendes et produits de liquidation. Les actions n'ont pas de mention de valeur et ne réservent pas de droit préférentiel ou de droit de préemption.

**Art. 10. Emission des Actions.** Au sein de chaque Compartiment, l'Associé Commandité est autorisé à émettre, à tout moment et sans limitation, un nombre illimité d'Actions Ordinaires, entièrement libérées, sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription. Les Actions Ordinaires émises dans des Classes d'Actions composant un Compartiment peuvent être des actions traçantes reflétant la performance d'un Pool d'Actifs bien déterminé, tel qu'autorisé par l'Article 6 ci-dessus et tel que plus amplement détaillé dans le Document d'Emission.

L'Associé Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions Ordinaires seront émises dans une Classe d'Actions au sein d'un Compartiment; l'Associé Commandité peut, notamment, décider que les Actions Ordinaires d'une Classe au sein d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes/dates d'offre ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le Document d'Emission.

Lorsque la Société offre des Actions Ordinaires d'une Classe d'Actions au sein d'un Compartiment à la souscription, le prix de souscription par Action Ordinaire auquel les Actions Ordinaires seront offertes, sera déterminé de la manière prévue dans le Document d'Emission. Les paiements des actions concernées seront effectués en totalité au Jour de la Souscription, tels que ces termes sont définis dans le Document d'Emission, et/ou à toute autre date (chacune une "Date d'Appel en Capital") à moins qu'il ne soit prévu autrement par l'Associé Commandité pour une Classe d'Actions ou un Compartiment dans le Document d'Emission et selon les termes et conditions tels que déterminés par l'Associé Commandité et tels qu'indiqués et plus amplement détaillés dans le Document d'Emission. Les modes de paiement de ces souscriptions sont déterminés par l'Associé Commandité et plus amplement spécifiés et décrits dans le Document d'Emission.

La Société peut déléguer à tout gestionnaire, fondé de pouvoir ou tout autre agent dûment agréé, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement du prix de souscription des nouvelles Actions Ordinaires à émettre et de les délivrer.

Tout investisseur/Associé Commanditaire manquant de souscrire et de payer des Actions Ordinaires lors du Jour de Souscription concernée ou tel que demandé par l'Associé Commandité lors d'une Date d'Appel en Capital conformément à ses Engagements (tels que définis dans le Document d'Emission) peut être qualifié d'"Investisseur Défaillant" ou, le cas échéant, d'"Actionnaire Défaillant" à la discrétion de l'Associé Commandité et conformément aux termes de son contrat de souscription avec la Société.

Défaillance d'un investisseur: un investisseur en défaut de souscrire les Actions Ordinaires qu'il s'était engagé à souscrire, sera, à la discrétion de l'Associé Commandité, tenu de payer des dommages et intérêts au Compartiment concerné équivalent à 20% des Engagements de l'Investisseur Défaillant concerné. De plus, l'Associé Commandité peut, au nom du Compartiment concerné, offrir aux Investisseurs non-Défaillants, le droit de souscrire les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant et de décider que l'Investisseur Défaillant n'aura pas le droit de souscrire des Actions Ordinaires additionnelles dans le Compartiment concerné.

Si l'Associé Commandité décide de terminer l'offre conformément aux dispositions relatives à la taille anticipée de la Société (telle que définie dans le Document), les dommages et intérêts de 20% reçus de l'Investisseur Défaillant seront utilisés de la manière suivante: (i) couvrir tous les frais et dépenses supportés par la Société depuis sa constitution jusqu'à la date de sa liquidation relativement au Compartiment concerné; (ii) ensuite, couvrir tous les frais et dépenses supportés par l'Associé Commandité dans l'organisation de la Société, du Compartiment concerné et leur structure et dans la commercialisation des Actions Ordinaires; et (iii) toute autre somme sera distribuée aux Investisseurs non-Défaillant, au prorata de leurs Engagements respectifs.

Défaillance d'un Actionnaire: l'Associé Commandité peut, à sa seule discrétion, lever ou permettre de remédier à la condition à l'origine d'un tel selon les conditions sur lesquelles l'Associé Commandité et l'Actionnaire Défaillant concerné peuvent convenir.

Si l'Associé Commandité lève la condition causant la Défaillance ou autorise à remédier au défaut, la part des Engagements non payés (tels que définis dans le Document d'Emission) au Jour de la Souscription et/ou Date d'Appel en Capital concernée de l'Actionnaire Défaillant au sein du Compartiment concerné, peut, à la discrétion de l'Associé Commandité, être soumise à intérêt ("Intérêt de Défaut") sans autre avis à un taux d'intérêt tel que décrit dans le Document d'Emission. L'Intérêt de Défaut sera calculé sur la base du nombre réel de jours s'étant écoulés entre le Jour de la Souscription et/ou Date d'Appel en Capital concernée (incluse) du Compartiment concerné et la date concernée (exclue) au cours de laquelle il a été mis fin en défaut.

L'Actionnaire Défaillant ne sera pas autorisé, à la discrétion de l'Associé Commandité, à moins que le défaut n'ait été levé ou réparé et accepté par l'Associé Commandité, à faire une souscription et/ou des paiements additionnels dans le Compartiment concerné, même concernant un nouveau Closing, outre ceux requis ci-avant.

A moins que le défaut n'ait été levé ou réparé et accepté par l'Associé Commandité, toutes les Actions Ordinaires enregistrées au nom de l'Actionnaire Défaillant au sein du Compartiment concerné, à la discrétion de l'Associé Commandité, deviendront automatiquement des Actions défaillantes (les "Actions Défaillantes"). Les Actions Défaillantes ont

leurs droits de vote suspendus et n'offrent aucun droit à dividende ou à distribution jusqu'à la dernière distribution lors de la liquidation du Compartiment, respectivement de la Société et l'Actionnaire Défaillant devra, dès lors, recevoir au moment de la liquidation (sous réserve que des sommes suffisantes sont disponibles pour la distribution) un pourcentage du boni de liquidation correspondant à un pourcentage donné de ses Engagements Libérés (tels que définis dans le Document d'Emission), diminué du pourcentage donné, tel que mentionné dans le Document d'Emission, de dommages et intérêts et augmenté par toutes dépenses administratives ou autres supportées par le Compartiment concerné, respectivement la Société relativement à la charge supplémentaire que cause la gestion spéciale de son compte en défaut.

La Société peut également agir en justice contre l'Actionnaire Défaillant en se basant sur la violation de son contrat de souscription avec la Société.

L'Associé Commandité peut exiger que l'Actionnaire Défaillant transfère, à un prix égal à 50% de la Valeur Nette d'Inventaire (tel que défini ci-dessous) des Actions Ordinaires concernées, ses Engagements non payés ainsi que les Engagements non encore appelés à tout autre Associé Commanditaire qui s'engagera, éventuellement, à souscrire et/ou payer les Engagements non payés de l'Actionnaire Défaillant ainsi que le montant des Engagements non encore appelés de l'Actionnaire Défaillant au sein du Compartiment concerné.

Si aucun Associé Commanditaire ne s'engage à ce qui précède, l'Associé Commandité peut exiger que l'Actionnaire Défaillant transfère, au prix mentionné ci-dessus, les Engagements non payés ainsi que les Engagements non encore appelés de l'Actionnaire Défaillant au sein de ce Compartiment à tout tiers qualifié d'Investisseur Eligible qui s'engagera à souscrire et/ou payer les Engagements non payés de l'Actionnaire Défaillant ainsi que le montant des Engagements non encore appelés de l'Actionnaire Défaillant au sein du Compartiment concerné. L'Associé Commandité peut également, compte tenu des circonstances, décider qu'il assumera ces Engagements non payés et restant à payer et/ou que les dividendes reçus sur les Actions Défaillantes pourront être réinvestis.

L'Associé Commandité peut également décider que la Société rachète les Actions Défaillantes concernées à un prix égal à 50% de leur Valeur Nette d'Inventaire. Ce prix sera limité aux engagements effectivement libérés par l'Associé Commanditaire avant son défaut.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société indiquant que ces valeurs sont conformes aux objectifs, à la politique et aux restrictions d'investissement de la Société. Les frais encourus en raison d'un apport en nature de titres seront à charge de l'actionnaire effectuant un tel apport.

**Art. 11. Rachat des Actions.** Sauf si cela est prohibé par l'Associé Commandité pour un Compartiment ou une Classe d'Actions dans le Document d'Emission, tout actionnaire a le droit de demander à la Société le rachat de tout ou partie des Actions Ordinaires qu'il détient, selon les termes, conditions et restrictions imposés par l'Associé Commandité, aux dates fixées par celui-ci ("Jour de Rachat").

Les actions peuvent être rachetées d'office si l'Associé Commanditaire cesse d'être ou n'est plus un Investisseur Eligible.

Les actions peuvent être également rachetées dans d'autres circonstances, telles que prévues dans le Document d'Emission.

Les Actions Ordinaires rachetées peuvent être annulées à la discrétion de l'Associé Commandité.

Le rachat aura lieu conformément aux principes prévus dans le Document d'Emission.

Chaque demande de rachat doit être adressée par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société ou à une autre entité légale dûment autorisée. Les demandes doivent indiquer le nom de l'actionnaire, la Classe d'Actions, le nombre d'Actions Ordinaires ou le montant du rachat ainsi que les instructions pour payer le prix de rachat.

L'Associé Commandité peut déléguer à tout directeur, fondé de pouvoir ou agent dûment habilité par la Société, la fonction d'accepter les rachats et de payer ou recevoir le paiement du prix de rachat des Actions Ordinaires à racheter.

En cas de demandes de rachat massives concernant un Compartiment ou une Classe d'Actions au Jour de Rachat, la Société peut mais n'a pas d'obligation de décider que tout ou partie de la demande de rachat soit reportée et traiter ces demandes de rachat à un prix de rachat déterminé ultérieurement, pour vendre les avoirs nécessaires dans les plus brefs délais et dès que la Société peut disposer du produit de ces ventes. Afin d'assurer un traitement égal des actionnaires, ce report concernant le traitement des rachats s'appliquera à tous les actionnaires de la même classe exigeant le rachat et s'appliquera à l'intégralité des Actions Ordinaires présentées pour rachat au même moment. Un seul prix de rachat pour la même classe doit être calculé pour toutes les demandes de rachat présentées au même moment. Au prochain Jour de Rachat (tel que défini ci-dessous) concerné, ces demandes de rachat seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Au cas où une demande de rachat aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions Ordinaires qu'un actionnaire détient dans une Classe d'Actions en-dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par l'Associé Commandité, la Société pourra obliger cet actionnaire à réduire ses Actions Ordinaires relevant de cette Classe d'Actions. Les frais liés à un tel rachat seront à charge de l'actionnaire concerné.

Le prix de rachat sera payable dans le délai déterminé périodiquement par l'Associé Commandité et tel que décrit dans le Document d'Emission.

La Société pourra accepter de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire, d'investissements provenant de la masse des avoirs du Compartiment concerné, d'une valeur correspondant à la valeur des actions à racheter.

La nature et le type des actifs devant être transférés, dans ce cas, sera déterminé sur des bases raisonnables et de bonne foi et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires du Compartiment concerné et le mode d'évaluation utilisé sera confirmé par un rapport spécial du réviseur d'entreprise de la Société ("réviseur d'entreprises agréé"). Les coûts relatifs au rachat en nature de titres seront à la charge du cessionnaire.

Ni l'Associé Commandité ni la banque dépositaire de la Société ne peuvent être tenus responsables pour défaut de paiement de produits de rachat résultant de l'application d'un contrôle de changes ou d'autres circonstances en dehors de leurs contrôle, qui vont restreindre le transfert des produits du rachat d'Actions Ordinaires ou le rendre impossible.

Avant que le prix de rachat puisse être payé, les demandes de rachat doivent être accompagnées par le(s) certificat(s) d'actions concerné(s) dans la forme exigée afin d'effectuer leurs transferts.

Les Actions Ordinaires rachetées par la Société peuvent être annulées à la discrétion de l'Associé Commandité.

**Art. 12. Conversion des Actions et transfert d'Actions.** Sauf décision contraire de l'Associé Commandité pour un Compartiment ou une Classe d'Actions, tout actionnaire est autorisé suivant les termes, les conditions et les restrictions imposés par l'Associé Commandité dans le Document d'Emission, à demander la conversion de ses actions d'une Classe d'Actions en actions d'une autre Classe d'Actions dans le même Compartiment ou d'une autre Classe d'Actions dans un autre Compartiment, aux dates telles que déterminées par l'Associé Commandité (une "Date de Conversion").

L'Associé Commandité peut imposer des restrictions dans le Document d'Emission s'il le juge nécessaire quant à la fréquence des conversions et peut décider d'imposer des frais sur les conversions, d'un montant qu'il déterminera sur une base raisonnable.

La conversion des actions d'une Classe d'Actions vers une autre sera calculée tel que cela est plus amplement décrit dans le Document d'Emission.

Toutes les demandes de conversions doivent être adressées par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société ou à une autre entité légalement autorisée concernant la conversion d'actions. Les demandes doivent indiquer le nom de l'actionnaire, la Classe d'Actions, le nombre d'actions et le montant à convertir ainsi que la Classe d'Actions à obtenir en échange. Les demandes doivent être accompagnées des certificats d'actions émis. Les nouveaux certificats d'actions (au cas où) ne doivent pas être préparés tant que les anciens certificats d'actions n'ont pas été retournés à la Société.

En cas de demandes de conversions massives concernant un Compartiment lors d'une Date de Conversion, la Société peut mais n'a pas d'obligation de décider qu'une partie ou l'intégralité de la demande de conversion peut être reportée et traiter cette conversion à la prochaine Date de Conversion. Afin d'assurer un traitement égal des actionnaires, ce report concernant le traitement des conversions s'appliquera à tous les actionnaires de la même Classe exigeant la conversion et s'appliquera à l'intégralité des Actions Ordinaires présentées pour conversion au même moment. A la prochaine Date de Conversion concernée, ces demandes de conversion seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions Ordinaires qu'un actionnaire détient dans une Classe d'Actions en-dessous de tel montant ou de telle valeur déterminé(e) par l'Associé Commandité, la Société pourra obliger cet actionnaire à réduire ses actions relevant de cette Classe d'Actions. Les frais liés à un tel rachat seront à charge de l'actionnaire concerné.

Les fractions d'actions résultant de la conversion seront allouées et aucun paiement en numéraire correspondant à ces fractions ne seront effectués, à moins qu'il n'en soit décidé autrement à la discrétion de l'Associé Commandité en tenant compte du principe de traitement égalitaire des actionnaires.

L'Associé Commandité peut déléguer à tout directeur, fondé de pouvoir ou agent dûment habilité par la Société, la fonction d'accepter les conversions.

Les actions qui ont été converties en une autre Classe d'Actions peuvent être annulées à la discrétion de l'Associé Commandité.

Le Document d'Emission peut prévoir pour un Compartiment ou une Classe d'Actions que les actions ne pourront être transférées, mises en garantie ou cédées à des Investisseurs Eligibles que sous réserve de l'acceptation préalable et écrite de l'Associé Commandité, dont le consentement ne doit pas être retenu de manière déraisonnable. Tout transfert, mise en garantie ou cession d'Actions Ordinaires est soumis à l'acceptation écrite totale de l'acheteur, bénéficiaire de la garantie ou du cessionnaire, avant le transfert, la mise en garantie ou la cession, de toutes les obligations en cours du vendeur, garant ou cessionnaire conformément au contrat de souscription conclu par le vendeur garant ou cessionnaire et la Société. Le Document d'Emission peut également prévoir pour un Compartiment ou une Classe d'Actions que les mêmes dispositions pourront s'appliquer pour accorder des droits similaires aux Actions Ordinaires.

La Société ne donnera aucun effet au transfert d'actions à un investisseur qui ne sera pas considéré comme un Investisseur Eligible.

**Art. 13. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La "Valeur Nette d'Inventaire" de chaque Classe d'Actions, quel que soit le Compartiment, sera déterminée par l'Associé Commandité, dans la devise de référence choisie par l'Associé

Commandité telle que mentionnée dans le Document d'Emission, et est égale, à partir du Jour d'Evaluation concerné, à la différence entre la valeur des avoirs bruts de la Société attribuables à une Classe d'Actions et la valeur des engagements de la Société attribuables à ladite Classe d'Actions.

La Valeur Nette d'Inventaire par action de cette Classe d'Actions lors d'un Jour d'Evaluation donné est égale à la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe d'Actions, à ce Jour d'Evaluation, divisée par le nombre total d'actions en circulation dans cette Classe d'Actions au Jour d'Evaluation concerné. Chaque Classe d'Actions participe dans un Compartiment selon le portefeuille, et le cas échéant selon son Pool d'Actifs en cas d'actions traçantes, et les droits aux distributions attribuables à cette Classe d'Actions. La valeur totale d'un portefeuille, et le cas échéant du Pool d'Actifs, et les droits aux distributions attribuables à une Classe d'Actions spécifique à la fermeture des bureaux à la Date d'Evaluation à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée diminuée des dettes relatives à cette Classe d'Actions à cette Date d'Evaluation représente le total net d'actifs de cette Classe d'Actions à cette Date d'Evaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire par action ainsi obtenue pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que l'Associé Commandité le déterminera. Si depuis la date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, un changement significatif des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à la Classe d'Actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation où seront traités les demandes de souscriptions et de rachat, dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.

L'évaluation des actifs nets des différents Compartiments se fera de la manière telle que décrite ci-après:

Les actifs nets de la Société sont formés par les avoirs bruts de la Société tel que défini ci-dessous moins le passif brut de la Société au Jour d'Evaluation auquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée.

(1) Les avoirs de la Société comprendront:

- a. toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus jusqu'au Jour d'évaluation;
- b. tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- c. tous les titres ou parts dans les OPC (tel que défini dans le Document d'Emission), obligations, billets à ordre, certificats de dépôt, actions, provisions, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de la Société (sauf que la Société pourra faire des ajustements qui ne soient pas en contradiction avec les dispositions présentes en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit, ou des procédés similaires);
- d. tous les dividendes, en espèces et les distributions à recevoir par la Société en espèces ou titres dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- e. tous les intérêts courus sur les avoirs qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- f. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et des options dans lesquels la Société a une position ouverte;
- g. les dépenses préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
- h. tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur des avoirs sera déterminée à leur juste valeur établie, de bonne foi, de la manière suivante:

- a. la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tel que susmentionné mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs à moins qu'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier auquel cas leur valeur sera déterminée en retranchant tel montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- b. toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé seront évalués sur base de leur dernier cours de clôture disponible sur le marché considéré, à moins que ce prix ne soit pas représentatif auquel cas la valeur de cet avoir sera déterminé sur la base de sa valeur marchande prévisible déterminée de bonne foi par l'Associé Commandité;
- c. la valeur de tous les autres avoirs de la Société sera déterminée sur base de son prix d'acquisition incluant tous les frais, commissions et dépenses en relation avec cette acquisition ou, si ce prix d'acquisition n'est pas représentatif, à leur juste valeur, déterminée prudemment et de bonne foi.

L'Associé Commandité pourra à sa discrétion prévoir d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que ces méthodes reflètent mieux la juste valeur des avoirs de la Société.

(2) Les engagements de la Société comprendront:

- a. tous les emprunts, effets et dettes actives;
- b. toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles échues ayant pour objet des paiements en espèces ou en nature, (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés);

c. toutes réserves autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, en particulier celles qui sont faites pour refléter une éventuelle dévalorisation relative à certains actifs de la Société;

d. tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, à l'exception de celles représentées par des actions de la Société. Dans l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération, sans limitation, toutes les dépenses payables par elle et qui comprennent les frais de constitution et les frais pour les modifications successives des Statuts, les commissions et dépenses de déplacement payables à l'Associé Commandité et aux comptables, à la banque dépositaire, l'administration centrale ainsi qu'aux représentants permanents des lieux où la Société a été enregistrée (s'il y a lieu), les frais en rapport avec l'assistance juridique, les frais de publicité, les frais d'impression et de publication des documents préparés afin de promouvoir la vente des actions, les frais d'impression des rapports financiers annuels et provisionnels, les frais de traduction (si nécessaire), le rapport semi-annuel (s'il y en a ) et les comptes, le rapport de révision des comptes annuels et tous Documents d'Emission, les frais d'impression des confirmations d'enregistrement, les frais de convocation et participation des actionnaires et les réunions de actionnaires, les frais d'enregistrement des déclarations (et entretenant l'inscription de la Société à des agences gouvernementales ou sur des bourses pour permettre la vente des actions), toutes les taxes, les frais de société et les obligations imposées par les autorités gouvernementales et boursières, des charges fiscales et gouvernementales ou obligations en relation ou liées à l'acquisition, la propriété ou la cession de n'importe quels actifs de la Société ou en rapport avec l'achat, la vente, l'émission, le transfert, rachat ou conversion d'actions par la Société et le paiement de dividendes ou autres distributions, les frais en rapport avec l'émission et les prix de rachat ainsi que tout autre frais encourus incluant des intérêts financiers, des appointements ou charges à payer résultant de tout emprunt fait par la Société, les frais bancaires et de courtage encourus lors d'achat ou de vente d'actifs ou autres et toutes les autres dépenses administratives. Concernant l'évaluation du montant de ces passifs, la Société doit prendre en considération prorata temporis les dépenses administratives ou autres qui ont lieu régulièrement et périodiquement;

e. la Société constitue une seule entité juridique. En ce qui concerne les tiers, en particulier à l'égard des créanciers de la Société, chaque Compartiment est exclusivement responsable pour tout engagement qui lui est attribuable. Les actifs, passifs, dépenses et coûts qui ne peuvent être alloués à un Compartiment seront imputés aux différents Compartiments à part égale ou dans la mesure où c'est justifié par les montants concernés, proportionnellement et respectivement à leurs actifs nets.

f. des provisions adaptées seront faites, Compartiment par Compartiment, et le cas échéant Classe d'Actions par Classe d'Actions, pour les dépenses qui doivent être supportées par chaque Compartiment, respectivement chaque Classe d'Actions au sein d'un Compartiment, les engagements hors-bilan peuvent être pris en compte sur base de critères justes et prudents;

g. sur paiement des distributions aux détenteurs de Classes d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par actions doit être réduite par le montant de ces distributions;

h. toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles échues ayant pour objet des paiements en numéraire ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés, lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec la date à laquelle sont déterminée le bénéficiaire;

i. une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu au Jour d'Evaluation concerné, fixée par l'Associé Commandité et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par l'Associé Commandité;

(3) Les actifs nets attribuables à toutes les actions dans un Compartiment sont formés par l'actif brut du Compartiment moins le passif brut du Compartiment à la fermeture des bureaux au Jour d'Evaluation auquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée.

Si, dans un Compartiment donné, des souscriptions ou rachats d'actions ont lieu concernant une Classe spécifique, les actifs nets du Compartiment attribuables à toutes les actions de cette Classe doivent être augmentés ou réduits par les montants nets reçus ou payés par la Société sur la base de ces souscriptions ou rachats.

(4) L'Associé Commandité établira pour chaque Compartiment un portefeuille d'actifs, ou le cas échéant un Pool d'Actifs, pour chaque Classe d'Actions composant un Compartiment, qui sera alloué de la manière stipulée ci-dessous aux actions émises au titre d'un Compartiment, respectivement de la Classe d'Actions en question, conformément aux dispositions des présents Statuts. A cette fin:

a. les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'un Compartiment, ou le cas échéant d'une Classe d'Actions au sein d'un Compartiment, seront attribués, dans les livres de la Société, à ce Compartiment, respectivement cette Classe d'Actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce Compartiment, respectivement cette Classe d'Actions, seront attribués au Compartiment correspondant, respectivement cette Classe d'Actions;

b. lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, il sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment, ou le cas échéant à la même Classe d'Actions au sein d'un Compartiment, auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment, respectivement cette Classe d'Actions, correspondant(e);

c. lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Compartiment déterminé, ou le cas échéant d'une Classe d'Actions déterminée au sein d'un Compartiment, ou à une opération effectuée en rapport avec les avoirs d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce Compartiment, d'une Classe d'Actions dans un tel Compartiment;



d. au cas où un avoir ou un engagement de la Société peut ne pas être attribué à un Compartiment en particulier, ou une Classe d'Actions en particulier au sein d'un Compartiment, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette des actions émises pour chaque Compartiment concerné, respectivement des Classes d'Actions concernées. La Société constitue une seule entité juridique;

e. à la suite de paiement de dividendes ou distributions se rapportant à un Compartiment, la valeur des actifs nets de ce Compartiment doit être réduite du montant de ces distributions conformément aux dispositions contenues au point (6) en dessous.

(5). Pour les besoins de cet article:

a. chaque action de la Société en voie de rachat conformément à l'article 11 des présents Statuts sera considérée comme action émise et existante jusqu'immédiatement après le moment de l'ouverture des bureaux au Jour de Rachat s'appliquant au rachat d'une telle action au cours duquel un tel rachat est fait, et sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

b. chaque action à émettre par la Société conformément aux demandes de souscriptions reçues seront traitées comme étant émises à partir de l'ouverture des bureaux, au Jour de la Souscription s'appliquant à la souscription d'une telle action et sa valeur sera, à partir de ce moment, traitée comme créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

c. tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence de chaque Classe, seront évalués au cas où la situation se présente en tenant compte des taux de change, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions; et

d. au Jour d'Evaluation, tout achat ou vente de titres contracté par la Société devra être réalisé dans la mesure du possible.

(6) Dans la mesure et durant tout moment lorsque parmi les actions correspondant à un Compartiment spécifique, les actions des différentes Classes d'Actions doivent être émises et mises en circulation, la valeur des actifs nets de ce Compartiment, établi conformément aux clauses 1 à 5 des présents Statuts, doit être réparti sur toutes les actions de chaque Classe.

(7) Dans l'absence d'une erreur significative telle que défini par la réglementation luxembourgeoise, chaque décision dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, prise par l'Associé Commandité ou par la banque, société ou autres organisations que l'Associé Commandité a nommé dans le but de calculer la Valeur Nette d'Inventaire, doit être finale et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens et futurs.

Si, dans un Compartiment donné, des souscriptions d'actions ou rachats ont lieu concernant une Classe spécifique, les actifs nets du Compartiment attribuables à toutes les actions de cette Classe doivent être augmentés ou réduits par les montants nets reçus ou payés par la Société sur la base de ces souscriptions ou rachats.

#### **Art. 14. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions et des Rachats et des Conversions d'Actions.**

(1) Fréquence du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

Dans chaque Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire par action d'une Classe d'Actions incluant le prix d'émission et de rachat sera déterminée périodiquement par la Société ou par un tiers nommé par la Société conformément aux lois et réglementations en vigueur, à la fréquence que l'Associé Commandité décidera (chaque jour où le calcul est effectué étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation").

Au cas où le Jour d'Evaluation tombe un jour de congé légal ou de fermeture des banques au Luxembourg, la Valeur Nette d'Inventaire par action concernant toute Classe d'Actions doit être déterminée à la date spécifiée dans le Document d'Emission.

(2) Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

Sans préjudice de raisons légales, la Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions et l'émission, le rachat et la conversion de ces actions, soit d'une manière générale ou dans le respect d'un ou plusieurs Compartiments seulement, si les circonstances suivantes surviennent:

(i) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie importante des investissements de la Société attribuable à ce Compartiment périodiquement est cotée ou négociée, est fermée pour une raison autre que le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, ou lorsque une ou plusieurs sources d'évaluation ne fournit pas les valeurs; à condition qu'une telle restriction ou suspension affecte l'estimation des investissements de la Société attribuable au Compartiment cité au préalable; ou

(ii) pendant la survenance de circonstances qui constituent, de l'avis de l'Associé Commandité, un cas d'urgence, et à la suite desquelles la disposition ou la détermination des avoirs de la Société attribuable à un tel Compartiment seraient impossibles; ou

(iii) lorsqu'une panne survient, dans les supports de communication normalement employés dans la détermination du prix ou de la valeur des investissements par un tel Compartiment ou dans la détermination du prix actuel ou des valeurs d'une bourse ou d'un autre marché au regard des actifs attribuables à un tel Compartiment; ou

(iv) lorsque, pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant à la Société attribuable à l'un des Compartiments ne peut pas être promptement ou exactement vérifié; ou

(v) pendant toute période où la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds pour procéder au rachat des actions d'un Compartiment ou pendant la période, où, un transfert de fonds impliqué dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peut pas, selon l'avis de l'Associé Commandité, être effectué à un taux normal d'échange; ou

(vi) sur publication d'un avis convoquant une assemblée générale d'actionnaires dans le but de procéder à la liquidation de la Société ou d'un Compartiment.

En cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions et de leur émission, rachat et conversion des actions pour un Compartiment, la Société doit donner notification de cette suspension aux actionnaires qui cherchent à souscrire, racheter ou convertir les actions afin que les actionnaires puissent annuler leurs instructions.

La suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, de l'émission, rachat, ou conversion d'actions sera notifiée aux autres actionnaires à travers des moyens appropriés.

Pareille suspension concernant un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ou l'émission, le rachat ou la conversion des actions des Compartiments non affectés.

**Art. 15. L'Associé Commandité.** La Société sera gérée par Ongoing International Partners (associé gérant commandité), une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'"Associé Commandité").

L'Associé Commandité peut être révoqué conformément aux dispositions de la loi applicable. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir comme Associé Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée; un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, est désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue et l'administrateur convoqué dans les quinze (15) jours de sa désignation. Au cours de cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requis pour la modification des Statuts, un remplaçant à l'Associé Commandité. Si ladite désignation n'a pas lieu, la Société sera dissoute et liquidée. La désignation d'un remplaçant à l'Associé Commandité ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Commandité.

**Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Commandité.** L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts, sont de la compétence de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut désigner des conseillers en investissement et des gestionnaires, de même que tout autre agent administratif ou de gestion conformément aux dispositions de la Loi de 1915. L'Associé Commandité peut, sous sa responsabilité, conclure des contrats avec de telles personnes physiques ou morales pour l'accomplissement de leurs services, la délégation de pouvoirs et la détermination de la rémunération étant supportée par la Société.

**Art. 17. Signature.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Commandité ou par la(les) signature(s) de toute personne(s) à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

Aucun Associé Commanditaire ne peut représenter la Société.

**Art. 18. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Commandité ou tout autre administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité a un intérêt, ou est un administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout directeur ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité agissant comme administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets concernant tel contrat ou telle affaire.

**Art. 19. Banque dépositaire.** Dans la mesure requise par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée. La banque dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007. Si la banque dépositaire désire se retirer, l'Associé Commandité s'efforcera de trouver un remplaçant et le nommera en remplacement de la banque dépositaire précédente. L'Associé Commandité peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer la banque dépositaire que si un remplaçant a été nommé. Conformément à la Loi de 2007, les fonctions et responsabilités de la banque dépositaire doivent être transférés dans un délai de deux mois au remplaçant.

**Art. 20. Réviseur d'Entreprises Agréé.** La Société doit nommer un réviseur d'entreprises agréé et indépendant ("réviseur d'entreprises agréé") qui doit exécuter les obligations prescrites par la Loi de 2007. Le réviseur d'entreprise agréé doit être élu par l'assemblée générale des actionnaires et doit tenir la fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu.

**Art. 21. Assemblées Générales des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux

opérations de la société, étant entendu, que chaque résolution de l'assemblée générale des actionnaires modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Commandité.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les Statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante (50) pourcents du capital social (au premier appel; étant entendu qu'aucun quorum ne sera requis au second appel si le quorum n'est pas atteint au premier appel), (ii) l'approbation de la majorité des deux-tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés et votant à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité, conformément à la loi applicable. Elles pourront également être convoquées à la demande d'actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social.

La notification faite par l'Associé Commandité spécifiera l'agenda, et sera envoyée au plus tard 8 jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions à son adresse ou son siège social tel que porté au registre des actions nominatives. La notification d'un tel avis aux actionnaires n'a pas besoin d'être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour est préparé par l'Associé Commandité excepté dans le cas où l'assemblée est convoquée sur demande écrite des actionnaires auquel cas l'Associé Commandité pourra préparer un ordre du jour supplémentaire.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le troisième mercredi mois de juin à 15.00 heures (heure de Luxembourg), au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié bancaire ou légal au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

L'Associé Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la classe dont elle relève, donne droit à une voix. Les fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote à leurs détenteurs.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire, en lui conférant un pouvoir par écrit.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou de Classe d'Actions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés avec le consentement de l'Associé Commandité.

**Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions.** Les actionnaires de la (des) classe (s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières spécifiques à ce Compartiment.

En outre, les actionnaires d'une Classe d'Actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe spécifique.

Les dispositions de l'article 21 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un gérant de l'Associé Commandité. Les fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote à leurs détenteurs.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement prévu par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant, avec le consentement de l'Associé Commandité.

**Art. 23. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

**Art. 24. Distributions.** Le droit aux dividendes ou aux distributions pour chaque Classe d'Actions sont déterminés par l'Associé Commandité et décrits dans le Document d'Emission.

Les distributions devront être faites à la discrétion de l'Associé Commandité, au moyen de dividendes, retour de primes (s'il y en a), ou, éventuellement, par le rachat d'actions, tel que décrit dans le Document d'Emission.

Dans tous les cas, les distributions et les paiements concernés seront faits après paiement ou réserves appropriées (au cas où) pour toutes dépenses de la Société et frais dues, inter alia aux autres prestataires de services.

Toute distribution qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la (aux) Classe (s) d'Actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Les distributions se feront au taux net de rémunération, retenues à la source et taxes similaires payables par la Société incluant par exemple chaque retenue à la source relative aux intérêts ou dividendes reçus par la Société et impôts sur plus-values, retenue à la source sur les investissements de la Société.

**Art. 25. Coûts Supportés par la Société / Compartiment.** La Société supportera les frais de constitution et dépenses tels que décrit dans le Document d'Émission.

La Société constitue une seule entité juridique. Les actifs d'un Compartiment déterminé ne doivent répondre que de ses dettes, engagements et obligations le concernant. Les frais qui ne sont pas directement imputables à un Compartiment doivent être alloués à travers tous les Compartiments au prorata en fonction des actifs nets de chaque Compartiment.

**Art. 26. Dissolution de la Société.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 28 ci-dessous.

Conformément à la Loi de 2007, lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel qu'indiqué ici, la question de la dissolution de la Société doit de même être soumise à l'assemblée générale par l'Associé Commandité. L'assemblée générale, qui délibère sans quorum de présence, décide à la majorité simple des voix valablement exprimées avec le consentement de l'Associé Commandité.

Conformément à la Loi de 2007, la question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé par les présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes valablement émis à l'assemblée avec le consentement de l'Associé Commandité.

Conformément à la Loi de 2007, la convocation de l'assemblée générale doit se faire de telle sorte que l'assemblée soit tenue endéans quarante jours à compter de la constatation que le capital social de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement ou quart du capital minimum tel que prévu.

Les actionnaires recevront de la banque dépositaire de la Société leurs portions au prorata des actifs nets de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la Caisse de Consignations au Luxembourg pour compte de leurs ayants droit. Dans la mesure où ils ne seraient pas réclamés endéans une période de trente ans, ils seront perdus.

**Art. 27. Fermeture et Fusion de Compartiments / Classes d'Actions.** Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs nets totaux dans un Compartiment ou d'une Classe d'Actions Ordinaires tombe durablement ou n'atteint pas un montant considéré par l'Associé Commandité comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ou la Classe d'Actions Ordinaires, ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou afin de procéder à une rationalisation économique qui selon l'Associé Commandité rend nécessaire cette décision ou à chaque fois que l'intérêt des actionnaires le requiert, l'Associé Commandité peut décider de fermer un ou plusieurs Compartiment(s) ou une ou plusieurs Classe(s) d'Actions Ordinaires dans le meilleur intérêt des actionnaires et procéder au rachat forcé de toutes les Actions Ordinaires du Compartiment ou de la Classe d'Actions concernées au prix par actions, (en tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) déterminés par l'Associé Commandité à ce moment.

La Société enverra un avis écrit aux actionnaires des Actions Ordinaires concernée(s) avant la date effective du rachat forcé qui indiquera les raisons motivant ce rachat ainsi que les procédures s'y appliquant. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'Actions concerné(e) pourront continuer à demander le rachat de leurs Actions Ordinaires, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) avant la date d'effet du rachat forcé.

Les actifs qui n'auront pas pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs pourront être versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants droit.

Toutes les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs nets dans un Compartiment tombe durablement ou n'atteint pas un montant considéré par l'Associé Commandité comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou afin de procéder à une rationalisation économique qui selon l'Associé Commandité rend nécessaire cette décision ou à chaque fois que l'intérêt des actionnaires le requiert, l'Associé Commandité peut décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif organisé conformément aux dispositions de la Loi de 2007 ou de la Loi de 2002 Partie II (tel que défini dans le Document d'Émission) ou à un ou plusieurs Compartiment(s) au sein d'autres OPC (les "nouveaux Compartiments") et de requalifier les Actions Ordinaires du Compartiment concerné en tant qu'Actions Ordinaires d'un autre Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à un droit d'actionnaire minime). Cette décision sera publiée de la même manière que celle

décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article, un mois avant la date d'effet de la fusion (et en outre, la publication contiendra les caractéristiques du nouveau Compartiment) afin de permettre aux Associés Commanditaires (tel que défini dans le Document d'Emission) qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

A l'expiration de cette période, la décision relative à l'apport lie tous les Associés Commanditaires n'ayant pas utilisé leur droit de rachat ou de conversion de leurs actions, à condition que l'OPC bénéficiant de cet apport soit du type contractuel (un fonds commun de placement) la décision lie uniquement les actionnaires qui ont consenti à la contribution.

Un Compartiment peut exclusivement contribuer à un OPC étranger après accord unanime des Associés Commanditaires du Compartiment concerné ou à la condition que seuls les avoirs des Associés Commanditaires consentants seront apportés à l'OPC étranger, à chaque fois avec le consentement de l'Associé Commandité.

Tous les Associés Commanditaires concernés seront informés selon les dispositions prévues au premier paragraphe de cet article. Néanmoins, les Associés Commanditaires du Compartiment absorbé auront la possibilité de racheter leurs Actions Ordinaires sans frais pendant la période d'un mois partant à la date d'information de la décision.

**Art. 28. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant avec (i) un quorum de cinquante (50) pourcents du capital social (au premier appel; étant entendu qu'aucun quorum ne sera requis au second appel si le quorum n'est pas atteint au premier appel), (ii) l'approbation de la majorité des deux-tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés et votant à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

**Art. 29. Loi Applicable.** Tous points non spécifiés dans les présents Statuts sont soumis aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi que la Loi de 2007 telles que modifiées périodiquement."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30 minutes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par le présent acte qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date d'entête du présent procès-verbal.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. DUBOURDIEU, J. JOACHIM, F.-L. GUEMACHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3474. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019585/242/1504.

(090025137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

### **Socle Finance Two S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.331.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2009, LAC/2009/279, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "Socle Finance Two S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 23 mai 2003,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009016189/5770/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

**Naylor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.016.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 27<sup>th</sup>, 2008, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Midmar Trading Limited as the director of the board until the next annual general meeting;
- 2 To re-elect Mr. Peter Engelberg and Mr. Gilles Wecker as directors of the board until the next annual general meeting;
- 3 To re-elect Modern Treuhand SA as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 27 mars 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire Midmar Trading Limited comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. De réélire Mess. Peter Engelberg et Gilles Wecker comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
3. De réélire Modern Treuhand SA comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009015548/1369/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05555. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Marsh Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 8.801.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009016577/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09481. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Ciyow International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 81.045.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016604/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Solution Tree SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 144.355.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick SOLVAY, administrateur de société, né à Saint-Etienne, (France) le 17 juillet 1958, demeurant B-6830 Bouillon (Belgique), Les Amerois, 1, ici représenté par Monsieur Jean-François Wartique, nommé ci-dessous, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2008;

2. Monsieur Alexander de WIT, administrateur de société, né à Hemsteede (Pays-Bas), le 22 septembre 1969, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 4 Chemin des Crahauts, ici représenté par Monsieur Jean-François Wartique, nommé ci-dessous, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2008;

3. Monsieur Jean-François WARTIQUE, employé privé, né à Liège (Belgique) le 24 octobre 1966, demeurant B-1300 Wavre, 14 Avenue de la Brise; et

4. Monsieur Abdelkader JEMAA, employé privé, né à Tours (France), le 26 janvier 1975, demeurant à B-6860 Vlessart, Chemin Flory Champs 3.

Les deux procurations signées "ne varietur" par les personnes comparantes es-qualités qu'elles agissent et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes représentées comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts sous la dénomination de "Solution Tree SA."

**Art. 2.** Le siège social de la société est dans la commune de Strassen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet de:

I) Pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, contribuer à l'établissement et au développement d'entreprises.

Elle a notamment pour objet:

A) de dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme; à l'exception de conseils de placement d'argent et autres, de fournir son assistance et d'exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général; de fournir toutes prestations de services et d'exécuter tous mandats sous forme d'études d'organisations, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social;

B) de concevoir, d'étudier, de promouvoir et de réaliser tous objets informatiques, bureautiques et tout ce qui s'y rapporte;

C) d'effectuer des études, de programmer et de mettre en route des systèmes d'organisation, de vente, de publicité, de marketing, de mettre en application des systèmes pour traiter des données et toutes techniques en rapport avec la gestion technique, administrative, économique et générale d'entreprises;

D) d'exécuter tous mandats d'administrateur, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à son objet;

E) de développer, d'acquérir, de vendre, de prendre ou d'octroyer des licences, des brevets, des marques, du know-how et des actifs mobiliers apparentés;

F) de prester des services administratifs et informatiques;

G) d'acquérir et de vendre, d'importer et d'exporter, d'effectuer toute activité de commissionnement, de courtage et de représentation de tous biens généralement quelconques, en bref être intermédiaire commercial;

H) de rechercher, de développer, de produire ou de commercialiser de nouveaux produits, de nouvelles technologies et leur application;

I) de contribuer à la constitution de sociétés par voie d'apports, de participation ou d'investissements généralement quelconques;

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

J) d'organiser toutes formations, séminaires, conférences, trainings à l'attention de toutes entreprises ou collectivités,

II) Pour son propre compte, effectuer les opérations suivantes:

a) L'acquisition par souscription ou achat et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse et d'autres valeurs mobilières généralement quelconques, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer ainsi que la gestion d'un patrimoine mobilier;

b) la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et la location-financement de biens immeubles aux tiers, l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers.

III) La société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières qui directement ou indirectement sont liées ou apparentées à son objet ou qui peuvent en favoriser la réalisation.

L'énumération qui précède n'est pas limitative de sorte que la société peut effectuer toutes opérations susceptibles de contribuer à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

La société peut réaliser son objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous les formes et de toutes les manières qu'elle jugera les mieux appropriées.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

La société ne peut en aucun cas faire de la gestion de fortune, fournir des avis de placements ou servir d'intermédiaire de placements.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Toute action est indivisible. La société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre. Si le titre fait l'objet d'une copropriété, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action, les droits y afférents sont exercés par l'usufruitier.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé d'un nombre d'administrateurs de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de décès, de démission, de révocation d'un administrateur et généralement, en cas de cessation de fonctions d'un administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.



Si une personne morale est nommée administrateur, elle devra désigner une personne physique pour la représenter dans l'exercice de ses fonctions. Les tiers ne pourront exiger la justification des pouvoirs: la simple indication de la qualité, de représentant ou de délégué de la personne morale est suffisante.

L'assemblée générale fixe la rémunération du mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra se prononcer par voie de résolution circulaire prise à l'unanimité par apposition de la signature de tous les administrateurs sur un ou plusieurs documents.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué ou selon le cas par l'administrateur unique de la Société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée Générale

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions au porteur doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s)

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2009.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit. Les titres remboursés sont alors annulés et remplacés par des actions de jouissance.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les 310 actions ont été souscrites comme suit:

1. Patrick SOLVAY, précité . . . . .	158	(cent cinquante-huit) actions
2. Alexander DE WIT, précité . . . . .	60	(soixante) actions
3. Jean-François WARTIQUE, précité . . . . .	60	(soixante) actions
4. Abdelkader JEMAA, précité . . . . .	32	(trente-deux) actions
Total: . . . . .	310	(trois cent dix) actions

Ces actions ont totalement été libérées par versements en espèces, représentant la contre-valeur de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Patrick SOLVAY, prénommé,
- Monsieur Jean-François WARTIQUE, prénommé,
- Monsieur Abdelkader JEMAA, prénommé, et
- La société à responsabilité limitée de droit français AD MANAGEMENT, ayant son siège social au 201 Le Mattas Mejjannes Le Clap F - 30430 Mejjannes Le Clap, RCS de Ales numéro 451 438 295, représentée par son gérant statutaire Monsieur Alexandre de Wit, précité.

2. La société décide de nommer un commissaire, à savoir la société de droit d'England and Wales RIKNET LIMITED, Companies House numéro 5199388, avec siège social au Suite 403, Kemp House, 152-160 city Road, EC1V 2NX Londres.

3. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice deux mille quatorze.

4. Le mandat d'administrateur ne sera pas rémunéré.

5. Le siège social est fixé au 2, rue Marie Curie, Bâtiment Altair, Appartement 2, L-8049 Strassen.

6. L'assemblée constate que, dans le contexte de la présente société, tous les frais engagés après le 1<sup>er</sup> janvier 2008 l'ont été dans le cadre de sa constitution.

#### *Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration des membres présents et/ou représentés à savoir Monsieur Patrick SOLVAY, prénommé, prénommé, Monsieur Jean-François WARTIQUE, prénommé, Monsieur Abdelkader JEMAA, prénommé, AD MANAGEMENT, Sàrl, précitée, représentée par Monsieur Alexandre de Wit, précité.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de nommer en qualité de Président du conseil d'administration, Monsieur Patrick SOLVAY, prénommé, qui accepte et de déléguer la gestion journalière de la société à AD MANAGEMENT, Sàrl, précitée, représentée par Monsieur Alexander de WIT, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

- Le mandat d'administrateur délégué ne sera pas rémunéré.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'autorisations de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-François Wartique, Abdelkader Jemaa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2008. LAC/2008/52452. Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros ( € 155,-)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009016513/202/250.

(090016242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

#### **Parfinlux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.619.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 juillet 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 juillet 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009015533/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Argos Investment Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.804.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016382/8234/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10655. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Nea Sophia, Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 52.435.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 29/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016454/1681/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01444. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Schlesserei Mendel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 38.098.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016606/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Improp-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

R.C.S. Luxembourg B 119.818.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016609/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Immobilière Romain Thill S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 10, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.126.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016610/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Modern Homes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.440.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 16.01.2009 um 10.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Eugen SAPIUS, geb. am 12.04.1946 in Salzburg, A-5020 Salzburg, Franz-Josef-Straße 15 wird aus seinem Amt als Verwaltungsrat abberufen.

2. Zu weiteren Verwaltungsratsmitgliedern wurden gewählt:

Vadim NOVIKOV,

geb. am 17.03.1968 in Alma-Ata

Uferstraße Martinova, 4, Wohnung 34

197110 St. Petersburg (Russland)

Das Mandat des neuen Verwaltungsrats endet am Tage der Generalversammlung, welche im Jahre 2015 statt findet.

Luxembourg, den 16.01.2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009015977/1215/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

**Katcon Global S.A., Société Anonyme,  
(anc. Balliste Management S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.038.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53808 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009016234/211/13.

(090016602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Alternative Property Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009016240/220/12.

(090016717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Tembec Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.077.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 17 décembre 2008*

Il résulte des décisions prises par les associés lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 17 décembre 2008 que:

- Monsieur Eric VANDENHOECK a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2008.

- En remplacement de Monsieur Eric VANDENHOECK, est nommé Monsieur Christian RIBEYROLLE, employé privé, né le 20 juillet 1961 à Issoire (France), résidant à Signy-Avenex, Signy-centre, rue des fléchères, au fonction de gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2008 et son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009016051/296/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

**BlueBay COF Loan Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.413.

—  
Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Brown Borthers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009016835/801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10046. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Fincimec Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.223.

—  
Les Rapports et comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etude Tabery & Wauthier

Signature

Référence de publication: 2009016753/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09943. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**DeZaRo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.081.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016376/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10061. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**"GFE Finance Holding S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 91.815.

Les comptes annuels au 31/12/2006 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

*Pour GFE FINANCE HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009016762/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05982. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**RBD Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.596.

Le Bilan au 30 juin 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009016726/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08983. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**C.L.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.581.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016603/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Immobilière Op der Steh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, Op der Steh.  
R.C.S. Luxembourg B 105.354.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016611/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009016209/239/12.

(090016864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Elektra Purchase No. 20 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 112.106.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009016724/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09017. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Duchess II CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.339.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009016725/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09007. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---